



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE

TERRITORIALES

QUAND TOMBENT LES REMPARTS

P5 À 7

1,60€



CULTURE
HENRI TOMASI,
DOUBLE ANNIVERSAIRE
P21 À 23

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
INTERVIEW P8 • EN BREF ET EN CHIFFRES P10
VIE PRATIQUE P19 • AGENDA P20 •
INCONTRU P24 • CARNETS DE BORD P26
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

VAGUE DE CHALEUR

J'EXIGE LA PLUIE
EN TERRASSE!
COMME À PARIS!



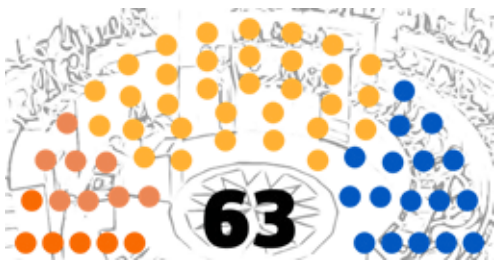
KAMPÀ

SOMMAIRE À LA UNE

TERRITORIALES

QUAND TOMBENT LES REMPARTS

P5 À 7



OPINIONS

INTERVIEW **POUR L'AMOUR DU THÉÂTRE**

EN BREF ET EN CHIFFRES

VIE PRATIQUE

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CULTURE **HENRI TOMASI, DOUBLE ANNIVERSAIRE**INCONTRU **PÂTISSERIE ET LIEN SOCIAL**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P10

P19

P20

P21

P24

P26

P13

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Ù c'hè più scusi

Feccu! Hè fatta! L'isulani ani sceltu i so 63 raprisintanti pà l'Assemblea di Corsica, eletti pà guasgi 7 anni. Cù i risultati ch'è no cunniscimu è chì ùn c'hè bisognu à ramintà in u ditagliu, l'ultimu presidenti di l'Esecutivu ritrova incù cunfortu u so futtogliu, postu ch'ellu t'hà a maghjurità assoluta, calcosa di scarsu pà una lista sola, senza bisognu di fà cualizioni. Dopu à l'ultima mandatura, chì avia vistu a maghjurità tarritorialista naziunalista spiccassi in trè gruppi sfarenti, Gilles Simeoni t'hà oramai tutta a pussibilità di guvernà solu, com'ellu a voli fà. Tandù, a scusa di i sfarenzi di punti di vista chì ùn avariani micca parmissu d'avanzà nant'à cartulari strategichi dipoi parecchi anni ùn pò più valè. È i risultati, i Corsi l'aspettani à ùn più pudè oramai, chì l'urghjenza hè quì, ch'ella s'ghì nant'à u prublema di i rumenzuli, di a vita cara, di u suciali, di a lingua, di a cultura... Postu chì Gilles Simeoni ùn hà fattu cà ripeta chì sta mandatura nova saria quilla di a cuncretisazioni di i prughjetti, di a seguita di a «rivuluzioni demucratca» vulsuta da l'alittori dipoi 6 anni, ci trica di pudè racoglià i frutti nant'à st'arburu carcu, pronta à veda i so branchi sciappà à rombu d'aspittà. L'uppuzioni faci sapè ch'ella sarà quì, in un spiritu di custruzioni ma dinò di siverità quand'ella sarà nicissaria. Sarà u casu pà u gruppu di diritta purtatu da u merri d'Aiacciu Laurent Marcangeli. S'aspetta di veda dinò comu i dui altri listi naziunalisti, quilli di Jean Christophe Angelini è Paul Félix Benedetti s'ani da pusizioni inde l'emiciculu, a ci dicirà l'avvena. Una dillusioni quantunqua: l'assenza vera di Corsica Libera, fora di a prisenza di a sola Josepha Giacometti, chì ùn si pò fà un gruppu da par ella. Mancarani dinò Petr'Antò Tomasi, cù un sguardu frescu è un'analisi fina, eppo Jean Guy Talamoni, dopu à guasgi 30 anni di prisenza à l'Assemblea di Corsica. Infini, cù più di dui terzi di cunsiglieri naziunalisti è l'altru terzu à diritta, mancarà assai una certa diversità cù una voci veramenti à manca, spiccata da i currenti di u movimentu naziunali. Spirendu chì i 7 anni chì venini ùn sarani micca 7 anni par nulla, s'è no ci mittimu à a piazza di u simplici citadinu... ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

HALITOSE

«Il ne faut pas laisser les hommes libres prendre trop de libertés». Ainsi pontifiait Ubu.

La République - la nôtre - n'a pas manqué d'y veiller pour reprendre à son compte, avec le Code électoral et ceux qui en usent, cet aphorisme royal. En France, l'électeur invité à donner officiellement son opinion lors des diverses élections est libre de se déterminer. Sans pour autant que son choix soit scrupuleusement respecté. Il n'est, pour en être édifié, que de relire les tribulations du référendum français sur le traité visant à établir une constitution pour l'Europe (aussi appelé traité de Rome II). Il eut lieu le 29 mai 2005. À la question «Approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du traité établissant une constitution pour l'Europe?», le «non» avait recueilli 54,68 % des suffrages exprimés. Résultat qui n'était pas de nature à satisfaire le chef de l'Etat. Restait donc à inverser le verdict sorti des urnes. Le gouvernement français, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, ne se hasarda pas à proposer un nouveau référendum à ses concitoyens. Il préféra orchestrer une révision de la Constitution française, effectuée par la voie du Congrès le 4 février 2008 au château de Versailles. Ce chef-d'œuvre de démocratie permit la ratification, par la voie parlementaire, le 8 février, du traité que 54,68 % de béotiens s'étaient crus autorisés à rejeter.

Le dimanche 20 juin 2021, en région Paca, une liste avait obtenu, avec 195224 votes en sa faveur, 16,89 % des suffrages exprimés. Les citoyens qui s'étaient mobilisés pour elle pouvaient raisonnablement s'attendre à être représentés au sein de leur future assemblée régionale. Or il se trouve que le leader de cette liste, poussé par l'irrésistible besoin de s'investir dans une démarche républicaine du meilleur des alois, a décidé de se retirer pour le second tour. Ses électeurs, floués, se sont retrouvés comme des boat people largués à mi trajet par un passeur aux états d'âme à géométrie variable. Avec pour seuls recours, pour les cocus légitimement mécontents, l'abstention, le vote blanc ou nul ou la possibilité de voter en faveur d'un candidat qu'ils avaient pris grand soin d'écarter au premier tour puisque tel était leur droit. C'est du moins ce qui leur avait été assuré... Notez au passage que priver ces 195224 électeurs des représentants qu'ils s'étaient choisis équivalait, à peu de chose près (puisque nous sommes manifestement peu de chose!), à supprimer la région Corse et ses 239718 inscrits, du seul trait d'une plume issue du croupion malmené d'un roitelet en mal de reconnaissance. Même s'il ne s'agit jamais que d'électeurs de province, ça fait tout de même désordre dans un pays qui prône la démocratie. D'autant que, loin d'être des exceptions, pareilles pratiques, si légales soient-elles, sont délétères. Elles résultent d'une appétence de pouvoir jamais rassasiée, de régimes dissociés mal conduits, mal équilibrés, d'excès en tous genres; et ni les bains de siège ni les bains de bouche ne pourront masquer l'intolérable halitose politique qui tend à submerger une vox populi enrouée, voire aphone, sans véritable tribune et trop souvent bâillonnée. À défaut de le dire et de se faire entendre, en ronde, en gothique, en bâtarde, écrivez-le sur les murs lépreux de tout ghetto médiatique! Peut-être est-il encore temps? ■ *Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI*

HUMEUR

Chaud, droit devant !

L'ouest du Canada et plus généralement toute la façade Nord-Ouest de l'Amérique du Nord subissent depuis le 28 juin ce qu'on ne peut même plus appeler une canicule: les températures flirtent avec les 50°. Comme dans l'esprit de beaucoup de citoyens, soleil est synonyme de plage, on a donc vu fleurir des photos de gens souriants en maillot pour illustrer les articles à propos de cette « bulle de chaleur ». Or la réalité est tout autre: on peut faire cuire un œuf dans une poêle exposée au soleil, des incendies spontanés éclatent dans les forêts de résineux, les oiseaux tombent raides morts sur la chaussée, sans oublier les défaillances techniques, ainsi par exemple, le service de transports publics de la ville de Portland, en Oregon, a diffusé la photo d'un des câbles d'alimentation de ses tramways, détruit par la chaleur. Last but not least, on recense plus de 130 personnes mortes subitement de chaleur. Pour la première fois, des populations « favorisées » du monde industrialisé, censément à l'abri de telles catastrophes, touchent du doigt la réalité du changement climatique. Et ça n'a rien à voir avec une quelconque sortie balnéaire ou attraction touristique: il n'y a aucune commune mesure entre un humain inanimé effondré sur l'asphalte brûlant et une bande de baigneurs s'ébattant joyeusement dans les vagues. Faudra-t-il attendre qu'un tel épisode brutal se produise près de chez nous, dans une région autrement plus à risques que la Colombie Britannique, et promise à une élévation sévère des températures, pour qu'enfin des mesures soient prises? Faudra-t-il que dans nos rues on ramasse des gens foudroyés par la chaleur pour enfin prendre conscience de ce qui s'approche à grands pas, et que soient in extremis (re) plantés des arbres adultes, que cesse l'allègre massacre du couvert végétal et des écosystèmes? Faudra-t-il être contraints à adopter dans la plus grande urgence le comportement et les règles qui peuvent plus ou moins sauvegarder ce qui peut l'être? Sans attendre aucune aide des États, ni se contenter de résolutions récurrentes dont la solennité égale l'inefficacité. C'est sans doute au plus petit échelon, celui de la commune, que la défense doit commencer, et sans tarder. ■ *Eric PATRIS*

QUAND TOMBENT LES REMPARTS

Comme il fallait s'y attendre, le second tour des élections régionales a été marqué par une faible participation. Il a aussi démontré qu'il ne suffit plus de jouer avec les craintes, fondées ou non, des électeurs encore motivés et de s'ériger en ultime rempart pour rafler la mise. La tactique a fait long feu. Pour le RN hurlant au grand remplacement. Pour LREM agitant l'épouvantail de la peste brune. Pour la droite corse qui, pour n'avoir pas compris que l'argument du barrage aux nationalistes était désormais éculé, a échoué dans sa tentative de reprendre l'Assemblée de Corse.

Photo Goran Stimac

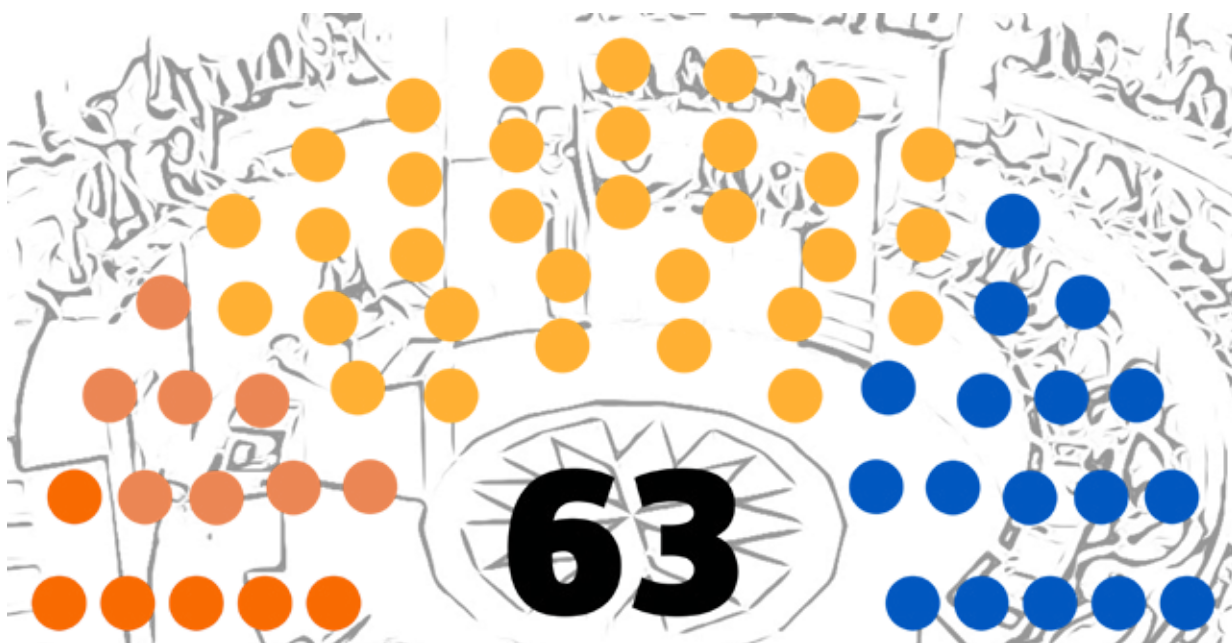
Photo Anne Gludic

Rien n'y a fait. Ni les spots du ministère de l'Intérieur s'adressant à l'ensemble des citoyens. Ni ceux, promus par Marlène Schiappa, ministre déléguée chargée de la Citoyenneté, ciblant plus particulièrement les jeunes et diffusés sur les réseaux sociaux. Et pas davantage les tweets d'élus redécouvrant subitement les valeurs de l'exemplarité venue d'en haut pour claironner urbi et orbi qu'ils avaient accompli leur devoir citoyen. En lieu et place du grand sursaut espéré, on a eu droit à un nouvel épisode du grand sommeil. Pour ce second tour des élections régionales et départementales 2021, les électeurs français se sont une fois encore majoritairement abstenus, même s'il y a eu, dans l'ensemble, un très léger mieux. Le taux de participation définitif, pour la France entière, a été de 34,69 % contre 33,28 %, au premier. En 2015, il était de 58,41 %.

Même si, selon la communication du ministère de l'Intérieur, voter ne prendrait pas plus longtemps que «*trouver une place en terrasse*»; «*choisir ce qu'on va manger ce soir*» ou encore «*trouver la play-list parfaite*», les Français ont donc massivement jugé qu'ils avaient mieux à faire. Peut-être, parmi les réticents, s'en est-il trouvé beaucoup pour ne pas se sentir concernés par les apéros en terrasse, l'embarras du choix lorsqu'il s'agit de composer son menu, sans même parler des tourments qu'occasionne le souci d'être bien «*ambiancé*» en toute circonstance. Peut-être aurait-il fallu, histoire de jouer le tout pour le tout, tenter le «*aller voter vous prendra toujours moins de temps que de traverser la rue pour [re] trouver un emploi*»? Peut-être aussi, avant de préconiser l'obligation de vote, faudrait-il s'attaquer aux causes profondes de ce désintérêt massif. Administrer *larga manu* un remède de cheval dont on ne maîtrise pas les mécanismes d'action pour tenter de soigner un mal dont on ignore -ou veut ignorer- l'origine n'a jamais été un gage de guérison. Tout au mieux parvient-on à masquer des symptômes. S'il y a du monde pour railler ceux qui «*croient*» en l'efficacité souveraine de telle ou telle molécule -pourtant régulièrement disqualifiée lors des essais cliniques- pour venir à bout de la Covid-19, combien, face au phénomène de l'abstention, sont prêts à faire l'impasse sur un diagnostic pour s'en tenir à prescrire le clystère? Ou, comme l'a fait Plantu, en représentant les abstentionnistes sous les traits d'un couple de *vitelloni* hébétés, négligés, avachis devant un

écran de jeu vidéo, à considérer les rétifs comme des citoyens de seconde zone, aux aisselles douteuses et au QI sinistré, qu'il convient non pas de convaincre avec des arguments solides mais simplement de contraindre? C'est certes plus facile que d'envisager la possibilité que s'est fait jour, chez une majorité de Français, la conviction que leur voix ne compte pas vraiment et qu'on ne leur demande leur avis que pour mieux l'ignorer. Le 29 juin, l'Assemblée nationale a annoncé la création d'une mission d'information sur la manière de combattre l'abstention. Elle «*devra examiner, pour tous les scrutins, les moyens permettant de redonner du sens au vote et d'en faciliter son expression*» et «*une consultation publique pourra être lancée dans ce cadre, afin de recueillir une parole plus directe des Français*». À condition que ceux-ci ne poussent pas le comble jusqu'à boudier aussi cette consultation-là.

Cela dit, même s'ils n'étaient pas bien nombreux, il s'est trouvé des Français pour jouer le jeu et s'exprimer via un bulletin. Et, dans l'ensemble, le message qu'ils ont délivré était on ne peut plus clair. À l'alternative si volontiers mise en avant par la majorité présidentielle, toujours prompte à brandir l'épouvantail du RN pour mieux se poser en seul rempart, en mode «*ce sera nous ou le chaos*», ils ont opposé une réponse qu'on pourrait peu ou prou résumer par «*cause toujours...*» ou «*dans tes rêves!*». Le duel au soleil entre le RN et LREM, maintes fois annoncé sur un ton alarmiste, n'a finalement pas eu lieu, les deux protagonistes supposément principaux ayant été relégués dans l'ombre, au rang de seconds couteaux, voire de hallebardiers en bordure de plateau. Le parti d'Emmanuel Macron et celui de Marine Le Pen sont même les grands perdants de ces élections. Pour le premier, seul Ary Chalus, président sortant du Conseil régional de la Guadeloupe et membre du bureau exécutif de LREM, sauve un peu les meubles, en retrouvant son fauteuil, à la tête d'une liste divers-droite, avec 72,43 % des suffrages. Partout ailleurs, c'est l'échec, voire la dégelée. Du moins pour les candidats qui restaient encore en lice après le premier tour et qui doivent, au mieux, se contenter d'une troisième, lorsque ce n'est pas d'une quatrième et dernière place. Quant au deuxième, malgré des scores souvent plus élevés que ceux réalisés par LREM, notamment en Bourgogne-Franche-Comté, il échoue partout, y compris en Paca où Thierry Mariani était pourtant arrivé en tête au premier tour.





En Corse, où la question d'un éventuel affrontement au sommet LR/LREM avait été très vite évacuée, l'abstention a été de 41,09 % contre 42,92 % au tour précédent. L'île affichait donc, comme au tour précédent, la plus forte participation enregistrée en France. Mais la progression entre les deux tours reste mince. Elle a cela dit dépassé les 6 points à Ajaccio, principalement au bénéfice de son maire, Laurent Marcangeli, à la tête de la liste de droite, et plus encore de l'autonomiste Gilles Simeoni, président sortant du Conseil exécutif de Corse. Assez logiquement arrivé en tête dans son fief, Laurent Marcangeli, qui avait choisi pour la seconde partie de sa campagne de se positionner comme l'ultime rempart face au nationalisme, y a engrangé 1474 voix supplémentaires par rapport au premier tour. Mais celui qu'il désignait lui-même comme son seul adversaire en a recueilli 2138 de plus. De son côté, l'autre liste autonomiste, (à laquelle s'étaient agrégés 4 candidats indépendantistes issus de la liste menée par Jean-Guy Talamoni), conduite par Jean-Christophe Angelini, maire de Porto-Vecchio, gagnait 361 voix de plus tandis que la liste indépendantiste de Paul-Félix Benedetti en récoltait 710 de plus. À Bastia, en revanche, la participation n'a progressé que de 1,67 point, permettant à Laurent Marcangeli de gagner 878 suffrages de plus, qui n'ont pas pesé bien lourd face aux 1357 supplémentaires qui sont allés à Gilles Simeoni, déjà arrivé largement en tête au premier tour. Ce léger regain de participation a aussi permis à Paul-Félix Benedetti de s'assurer 672 voix de plus lorsque Jean-Christophe Angelini n'en gagnait que 191. Il semble que les suffrages qui s'étaient portés sur Jean-Guy Talamoni et ses colistiers au premier tour ne se soient pas automatiquement

transférés, loin s'en faut, sur sa liste. Jean-Christophe Angelini a cela dit fait le plein dans sa ville. Comme l'avait fait au premier tour le maire de Bonifacio, Jean-Charles Orsucci, proche d'Emmanuel Macron, qui conduisait une liste divers-gauche et y avait obtenu 54,94 % des suffrages, loin devant Gilles Simeoni [11,16 %] arrivé troisième derrière Paul-Félix Benedetti [15,04 %], Laurent Marcangeli étant cinquième avec 4,24 %. Éliminé à l'issue de ce premier tour et n'ayant pas fusionné, Jean-Charles Orsucci n'avait donné aucune consigne de vote. Et cette fois, avec cela dit 54,65 % d'abstention contre 38,01 % au tour précédent, c'est Gilles Simeoni qui a pris l'avantage à Bonifacio [30,49 %], suivi par Paul-Félix Benedetti [27,87 %] puis Laurent Marcangeli [22,91 %]. Au finish de l'élection territoriale de 2017, avec 233 988 inscrits et un taux de participation de 52 %, alors qu'une liste divers-gauche conduite par Jean-Charles Orsucci était encore dans la course et obtenait 15 074 voix, la coalition Pè a Corsica conduite par Gilles Simeoni en avait réuni 5 421, les deux listes de droite en totalisant 36 705. Quatre ans plus tard, avec 239 718 inscrits et 58,91 % de votants, la liste d'union de Laurent Marcangeli, unique représentante désormais des «partis traditionnels» à l'Assemblée de Corse, a obtenu 43 766 voix. Qui n'auront cela dit pas suffi face à la liste portée par Gilles Simeoni qui, à elle seule, s'est assuré 55 548 électeurs. Auxquels, pour le courant autonomiste, il convient d'ajouter les 20 604 qui ont porté leur choix sur Jean-Christophe Angelini, les indépendantistes en obtenant quant à eux 16 762. Ainsi, sur 136 680 électeurs de Corse qui se sont exprimés, 92 914, soit 67,65 %, ont validé une offre nationaliste. Une réalité imparable. ■ EM

Ainsi, sur 136 680 électeurs de Corse qui se sont exprimés, 92 914, soit 67,65 %, ont validé une offre nationaliste. Une réalité imparable.

PIERRICK TONELLI

POUR L'AMOUR DU THÉÂTRE



Photo Vincent Pennachio

Pierrick Tonelli, 32 ans, a intégré la troupe d'U Teatrinu voilà près de dix ans. Il sera cet été à l'affiche, dans le rôle-titre, du nouveau spectacle de la compagnie, Amlet, adaptation du Hamlet de Shakespeare, dont la première sera donnée le 10 août dans la cour du Palais des Gouverneurs de Bastia.

Contrairement à d'autres acteurs, vous n'êtes pas un «enfant de la balle» et n'êtes venu au théâtre qu'à l'âge adulte. Diriez-vous que c'est une vocation tardive?

J'ai toujours été passionné par les arts, que ce soit le dessin, la musique et bien sûr le théâtre. J'avais déjà cette envie de jouer, mais une espèce de timidité malade m'empêchait de franchir le pas. J'étais trop renfermé et j'avais des difficultés au niveau de l'interaction sociale. Le contact avec les autres était quelque chose de compliqué pour moi, qui justement a été guéri par le théâtre. À l'âge de

18 ans, on m'a dit: «Si tu ne le fais pas, tu ne le feras jamais!» C'est là que j'ai commencé à prendre des cours. J'ai débuté le théâtre à l'Université de Corse, plus particulièrement le théâtre d'improvisation avec Jean-Louis Graziani et le théâtre de texte avec Jean-Pierre Giudicelli, dans le cadre des ateliers culturels de l'université. En parallèle, j'étais étudiant en arts appliqués. C'est à ce moment-là que j'ai réussi, justement, à franchir le pas et faire du théâtre. Puis à 20 ans, à quitter la Corse pour aller suivre des cours à l'école d'art dramatique Charles-Dullin, à Paris.

«Il faut essayer aussi d'oublier un peu les professeurs, parce que c'est un métier qui, comme beaucoup d'autres, s'apprend également sur le tas, en pratiquant chaque année. Plus on joue, plus on pratique, plus on évolue.»

Paris est-elle une étape indispensable pour devenir comédien?

On dit, en tout cas, que c'est toujours l'étape indispensable, qu'il faut «monter à la capitale» pour y prendre des cours. C'est bien parce qu'on apprend des bases, on apprend à placer sa voix, à utiliser son corps. Cela dit, ensuite, il faut essayer aussi d'oublier un peu les professeurs, parce que c'est un métier qui, comme beaucoup d'autres, s'apprend également sur le tas, en pratiquant chaque année. Plus on joue, plus on pratique, plus on évolue.

La formation en Corse n'aurait donc pas été suffisante, selon vous?

Je ne crois pas. Cela dit, ce qui est bien, en Corse, c'est que l'université propose quand même beaucoup de pratique en licence. Il y a une partie théorique, bien sûr, mais il y a aussi cette partie pratique qui est importante, que ce soit au niveau du théâtre, de la danse. Mais je pense que pour ceux qui aspirent à devenir comédiens, c'est bien de partir pour se former, faire une école de jeu. De plus, pour se former, il est important de voir autre chose, d'aller découvrir des spectacles, des esthétiques et des mises en scène différentes. Pas forcément à Paris, du reste, ça peut également être ailleurs.

Mais, finalement, vous n'êtes resté qu'un an, à Paris...

Parce qu'après 90 années d'activité, l'école, fondée en 1921, a fermé ses portes, moins d'un an après mon arrivée! Et on s'est retrouvés un petit peu perdus. Avec les autres élèves, on se demandait ce qu'on allait faire. Est-ce qu'on allait inscrire dans une autre école? Est-ce qu'on allait se lancer pour débiter dans le métier? Juste avant de prendre une décision, j'ai reçu un mail de Jean-Pierre Giudicelli, membre de la compagnie U Teatrinu, qui avait été mon professeur à l'université. Il me demandait d'entrer en contact avec Guy Cimino, le metteur en scène de la compagnie. Et donc je m'exécute. Et là, Guy Cimino me parle de la création qu'il souhaite monter pour l'année 2013 et me propose le rôle du jeune premier dans son adaptation de *La Mandragore*, de Nicolas Machiavel. Évidemment, j'accepte et c'est mon tout premier contrat professionnel. Donc, on est un peu stressé. C'est un premier rôle. C'est également une compagnie parfaitement constituée, avec des artistes qui travaillent ensemble depuis plus de 20 ans. Il faut s'intégrer et en même temps, on a le premier rôle, on a une responsabilité. C'est aussi la première fois que je vais jouer en langue corse, donc un stress supplémentaire et de plus la première représentation se fait au théâtre de Bastia. Et puis j'ai intégré la compagnie. Et ça fait huit ans que ça dure.

Est-ce que vous vous imaginiez alors pouvoir travailler en Corse à plein temps?

Non, au départ, je n'envisageais absolument pas cette vie-là: rentrer m'installer en Corse et y travailler ni de travailler avec U Teatrinu. Je pensais rester à Paris et travailler avec d'autres jeunes camarades de ma promo. Je me voyais monter des troupes, monter des spectacles. J'envisageais les choses comme ça. Et puis finalement non. Ce qui m'est arrivé, je ne l'ai absolument pas cherché.

On vous voit souvent avec U Teatrinu mais pas seulement. Vous apparaissez également dans des productions audiovisuelles insulaires.

J'ai travaillé avec plusieurs sociétés de production dont Pasta-prod, pour la série *Hotel Paradisula*, mais également avec d'autres, comme Stella Production, pour des petites séries diffusées sur France 3 Corse Via Stella, ou encore des voix off pour des docu-

mentaires. Un docu-fiction également sur Prosper Mérimée. Et puis j'ai des propositions également au théâtre, mais qui sont parfois difficiles avec un emploi du temps chargé.

Des contrats principalement en Corse?

Oui, j'ai un agent à Paris qui me fait passer des castings mais après c'est le jeu: on passe un casting et on est pris... ou pas. J'ai des propositions, mais qui pour l'instant n'ont pas abouti à un rôle.

On entend souvent dire que la difficulté pour les acteurs corses est de trouver des rôles en dehors du voyou ou du policier. C'est un mythe ou une réalité?

C'est une réalité. Les gens qui travaillent ici ont beaucoup d'occasions pour interpréter des rôles, pour la télé ou le cinéma. Mais en effet ils tiennent en général soit des rôles de voyous soit des rôles de policiers. Et un comédien corse reste très souvent cantonné dans des rôles de «Corse». En ce qui me concerne, je pense que je ne dégage pas l'image du voyou, donc on ne me donne pas les rôles de voyou, ni d'ailleurs ceux de policier, donc c'est un peu plus compliqué (rires).

C'est un handicap pour les acteurs?

Je ne sais pas si on part avec un handicap. Ça dépend de chacun. On peut le penser, se dire: «je suis Corse, donc finalement les rôles que l'on va me proposer, sont uniquement des rôles de «Corse» et le plus souvent dans les productions qui se tournent ici, en Corse». Peut-être que ça limite un peu, mais je ne vois pas forcément ça comme un handicap. Ou alors peut-être un peu plus pour les tournages, car pour le théâtre je pense que c'est beaucoup moins le cas.

Peut-on vivre aujourd'hui uniquement du métier de comédien en Corse?

Oui, c'est tout à fait possible, puisqu'à U Teatrinu, la majorité des personnes relèvent du statut d'intermittent du spectacle. C'est-à-dire qu'on vit de notre métier. Maintenant, c'est sûr qu'il est peut-être plus difficile de décrocher des contrats, mais ce n'est pas impossible. Entre le théâtre, les tournages et les cours qu'on peut donner, on arrive à vivre de ce métier. Ce qui est important aussi, c'est que le théâtre est soutenu par la Collectivité de Corse et par différentes communes.

Les acteurs insulaires peuvent-ils, également, tourner leur regard vers les autres pays méditerranéen?

Oui, c'est tout à fait possible, bien sûr. Et je pense que c'est essentiel qu'il y ait un échange au niveau méditerranéen. Maintenant il faut aussi donner les moyens aux artistes et aux troupes de pouvoir partir et exporter leurs spectacles. Avec U Teatrinu, nous l'avons déjà fait, en Sardaigne, en Sicile ou encore en Roumanie.

Que manque-t-il aujourd'hui aux acteurs en Corse?

De l'information. Par exemple, les techniciens ont créé un groupe sur les réseaux sociaux: quand il y a des tournages, tout se sait, tout le monde est au courant. Passer par les réseaux sociaux, c'est important, parce que c'est très visible. Et je pense que pour les artistes on pourrait faire ça également pour qu'on soit plus au courant des opportunités. Il y a des projets qui se font au niveau national, des films qui se tournent en Corse, mais les artistes n'en sont pas forcément au courant. Il y a un manque de communication et d'information. ■ *Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI*

EAUX DE BAIGNADE

Bilan satisfaisant à 98 %

Parmi les facteurs importants dans l'attractivité touristique de la Corse, ses eaux de baignade, en mer comme en eau douce. Le revers de la médaille étant qu'elles connaissent une forte affluence, plus particulièrement en été, et sont donc exposées des pollutions potentielles, causées par des baigneurs ou des bateaux. Elles peuvent également être l'exutoire de rejets domestiques ou industriels, accidentels ou continus. Le contrôle de la qualité de ces eaux, pour l'ensemble des zones de baignade recensées, est mis en œuvre sous l'autorité de l'Agence régionale de santé (ARS) de Corse pour le compte des collectivités. À chaque fin de saison de baignade, les résultats sont analysés, avec un recul sur quatre ans. Les résultats sont ensuite comparés à des seuils, permettant d'établir un classement -eau d'excellente qualité, de bonne qualité, de qualité suffisante ou de qualité insuffisante- puis transmis régulièrement, accompagnés de leurs interprétations, aux collectivités concernées, lesquelles sont tenues de les porter à la connaissance du public par affichage en mairie et sur les lieux de baignade. Le 28 juin dernier, l'ARS a rendu public le bilan des plus de 1594 contrôles (en moyenne sept par point de contrôle) réalisés du 28 juin au 13 septembre 2020 sur 223 zones de baignade -50 en eau douce (rivières, lacs) et 173 en mer. Il s'avère que 98 % des eaux de baignade de Corse respectent les exigences européennes de qualité. Toutefois, les baignades en eau douce sont plus vulnérables que les baignades en mer : 38 % d'entre elles sont d'excellente qualité (contre 92 % pour les baignades en mer) ; et cette vulnérabilité s'amplifie à mesure que l'on descend la rivière, mais aussi dans la saison, à mesure que le niveau de l'eau baisse. Pour la saison 2021, la baignade est interdite de façon permanente (compte tenu de la qualité dégradée ou des risques de sécurité) sur un tronçon du Taravo de Corrano à Ciamanacce, sur le Ponte-Vecchio à Bastelica, à Alzu-di-Gallina à Porto-Vecchio, au pont de Cuttoli à Cuttoli-Corticchiato et au pont du Liamone sur les communes de Coggia et Casaglione ; ainsi que sur le Golo à Piedigriggio (baignade de Grigione) et Castello di Rostino (baignade de Ponte Novu). Ouverte à la baignade, la rivière du Cavu, en Corse-du-Sud, fait quant à elle l'objet d'une surveillance environnementale spécifique, en raison du risque de bilharziose. Les résultats sont aussi consultables ici://baignade.sante.gouv.fr ■ AN

CORSE	EXCELLENT		BON		SUFFISANT		INSUFFISANT		CHANGEMENT		NOUVELLE BAIGNADE		
Directive 2006	Nb Sites	%	Nb Sites	%	Nb Sites	%	Nb Sites	%	Nb Sites	%	Nb Sites	%	
Eau douce	19	38	21	42	6	12	4	8	0	0	0	0	50
Eau de mer	160	92	11	6	0	0	0	0	0	0	2	1	173
Total	179	80	32	14	6	3	4	2	0	0	2	1	223

ÉNERGIE

Une centrale de stockage à Prato

L'entreprise Corsica Sole a achevé la construction, en juin 2021, de deux centrales de stockage d'électricité. L'une, actuellement en phase de test, à La Réunion et l'autre, déjà mise en service, à Prato, en Haute-Corse. Corsica Sole a en effet développé un savoir-faire particulièrement nécessaire pour les Zones non interconnectées (ZNI) : le stockage de l'énergie, qui vise à compenser un des freins majeurs au développement des énergies renouvelables : leur intermittence. En permettant un « report de charge » qui consiste à stocker l'électricité aux heures creuses de consommation pour la restituer aux heures pleines et une régulation de fréquence, afin de maintenir les caractéristiques nominales du réseau [tension et fréquence] le stockage permet d'augmenter l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique, ce qui répond à l'enjeu de réduction d'émissions de gaz à effet de serre des réseaux insulaires, tout en abaissant les coûts globaux de production. Les centrales de stockage, qui permettent d'équilibrer la production d'électricité et sa consommation, sont mises à disposition et pilotées directement par le gestionnaire de réseau leur offrant donc une flexibilité maximale. D'une capacité de 10 MWh chacune, les deux centrales permettront de stocker et déstocker 3,5 GWh par an d'énergie électrique sur les réseaux insulaires corse et réunionnais. ■ AN

ÉDUCATION

34 LYCÉENS ONT PLAIDÉ POUR LES DROITS DE L'HOMME

En 2018, la Ligue des droits de l'Homme et l'Académie de Corse organisaient pour la première fois un concours intitulé Plaidoiries pour les droits de l'Homme. Ouvert à tous les lycéens, il les invite à développer, autour de thèmes donnés, une plaidoirie étayée par des références juridiques, historiques, culturelles et philosophiques, au service de causes fondamentales. Pour cette édition 2021, parrainée par Me François Sureau, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, académicien, romancier et essayiste, 34 lycéens ont pris part au concours. Trois thématiques leur étaient proposées : la liberté de la presse, le droit à l'éducation et le droit d'asile. Ils ont présenté leur travail devant un jury composé de membres de la ligue des droits de l'Homme et de personnels de l'Éducation nationale. ■ AN

Les chiffres de la semaine

41

minutes de moins que le précédent record, établi en 2016 par l'athlète français François D'Haene, qui avait parcouru le GR20 en 31 heures et 6 minutes, battant ainsi le chrono du coureur Guillaume Peretti en 2014. Entre le 25 et le 26 juin, le trailer corse Lambert Santelli, 33 ans, a encore repoussé les limites en accomplissant cet itinéraire de 180 km en 30 heures et 25 minutes.

Les chiffres de la semaine

24

heures sur 24, du moins du lundi au vendredi. Le 28 juin, Elisabeth Moreno, ministre déléguée à l'Égalité entre les femmes et les hommes, a annoncé une première extension horaire du 3919, ligne d'écoute pour les femmes victimes de violences, également joignable les samedis et dimanches de 9 heures à 18 heures. Son accessibilité 24 heures/24 et 7 jours/7 est annoncée pour le courant de l'été.

Les chiffres de la semaine

937

votes pour U Cornu sacru, premier tome des aventures de Pirru à Ricuccata. L'ouvrage de Paul Turchi-Duriani et Fabien Mariani a remporté le premier prix dans la catégorie des ouvrages en langue corse pour CM1/CM2 lors de la 13^e édition de Leghje Eleghje, prix décerné par les élèves des maternelles et primaires dépendant du réseau des Médiathèques territoriales.



CREATION SOCIETE

N° 01

FGAE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/01/2021, il a été constitué une **Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée** ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ACORSYS

Objet social : La réalisation de prestations de conseil, de développement stratégique et d'accompagnement, de management d'équipes pluridisciplinaires, pour le compte de clients publics ou de sociétés privés cotées ou non cotées. La réalisation de séminaires, de formations, d'identification d'experts, de mise en relation, de partenariats dans le cadre de sujets stratégiques, juridique financiers et structurants.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement. **Siège social** : 6, Rue du Général Leclerc, 20137 Porto-Vecchio. **Capital** : 200 **Durée** : 99 ans **Gérance** : M. BALESI André, demeurant 6, Rue du Général Leclerc, 20137 Porto-Vecchio **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 23.06.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Dénomination : NEREA

Siège : Lieu-dit Bonifazinco - 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros

Objet : La location de biens meublés avec prestations para hôtelières, acquisition et construction de tous biens immobiliers, marchand de biens

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Geneviève, Solange BONDUELLE, demeurant à 8, bis Place Charles Digeon - 94160 Saint-Mande La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 03



SAS Alain SPADONI & ASSOCIES,

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud),

3, avenue Eugène Macchini,

Immeuble "Le Régent".

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble "Le Régent", le 21 juin 2021, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 24/06/2021, Référence 2021 N 00343, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente de tous biens et droits immobiliers et ceux pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Dénomination sociale : SCI MAJE **Siège social** : SARROLA-CARCOPINO [20167], RN 193, Lot Panchetta, ZI de Baléone **Durée** : 99 années **Capital social** : 1000 euros

Gérant : Monsieur Franz Jérôme LEANDRI, demeurant à PORTICCIO [20166], Les Hauts de la Résidence du Golfe, Lot n°7, Allée de la Plage

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Me Olivier LE HAY,
Le notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BORDEAUX du 22-06-2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société civile immobilière. **Dénomination sociale** : KALLISTE IMMO. **Siège social** : Mangiagatta, 20144 ZONZA. **Objet social** : l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location nue ou meublée, sous-location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle deviendrait propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport, construction ou autrement, toutes opérations accessoires pouvant résulter de la détention et de la propriété de l'immeuble, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini. **Durée de la Société** : 99 ans.

Capital social : 1000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire. **Gérance** : Monsieur Thomas GAYRAUD et Madame Vanessa CENTRONI demeurant ensemble à BORDEAUX [33000] 3, rue Dumaine. **Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément requis dans tous les cas accordés par les associés dans les conditions d'une décision collective extraordinaire. **Immatriculation** de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis. La Gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/06/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

U MARI HOLDING

Sigle : U MARI

Nom commercial : U MARI HOLDING

Siège social : 4500, Route Marines de Borgo, U Levante, 20290 Borgo

Capital : 1.000 €

Objet : L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères ;

Toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ; Et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou pouvant être utiles à cet objet ou de nature à faciliter la réalisation.

Président : M. LEONARDI Jerome, Route Marines de Borgo, U Levante, 20290 Borgo

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. **Chaque action donne droit à une voix.**

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 24/06/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CASA JULIE

Objet social : Location de meublés, vente de produits Corses

Siège social : Hameau Palazzo, 20253 Patrimonio

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Président : Madame ARENA Chloé, demeurant Hameau Palazzo, 20253 Patrimonio

Admission aux assemblées et droits de votes : L'associé unique est seul compétent

Clause d'agrément : L'associé unique est seul compétent.

Chloé ARENA.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé tabli à PORTO-VECCHIO en date du 14 juin 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

SOCIETE INSULAIRE D'ARMATURES, **SIÈGE SOCIAL** : Quartier Vignola, Villa Saint-Antoine, Porto-Vecchio [20137] **OBJET** : La vente de produits à destination de bâtiment, la vente d'armature pour béton armé ;

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Monsieur André CARDELLA, demeurant 21, bis de Palazzi, Santa Reparata di Balagna [Corse], **IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 11 juin 2021, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SF THAÏ ATRIUM, **Siège social** : 6, Rue François Pietri, Résidence Prince Impérial, Ajaccio [Corse]

Objet : La restauration rapide, à consommer sur place ou à emporter, la vente de produits alimentaires, salon de thé, café et vente de et vente de boissons alcoolisées de 3ème catégorie en accompagnement des repas, sur place ou à emporter, sous l'enseigne PITAYA. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 5000 euros

Président : FC HOLDING, Société Par Actions Simplifiée au capital de 102.000.00 €, dont le siège social est situé 6, Rue François Pietri, Résidence Prince Impérial, 20090 AJACCIO, inscrite au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO sous le numéro 829 879 683 AJACCIO, représentée par son Président Monsieur Fabrice CARIA, né le 20 février 1978 à AJACCIO [Corse-du-Sud], de nationalité Française, demeurant à AJACCIO [Corse] Résidence Prince Impérial, 6, Rue François Pietri,

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur,
mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 15 juin 2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI CJ CORSICA

Forme : Société Civile

Siège Social : Route de Mezzavia - Buro Club de Suartello II - 20090 Ajaccio

Objet : L'achat, la propriété, l'administration et la gestion, notamment par voie de location ou de mise à disposition gratuite, au profit des associés ou de certains d'entre eux, d'un ensemble immobilier situé en Corse [...].

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 € constitué en intégralité de 1.000 € d'apport en numéraire .

Gérant : M. Gérard LANDAUER, demeurant Place des Perrières 1 - 1296 COP-PET [SUISSE]

Transmission des parts : Les parts sociales ne sont librement cessibles, à titre gratuit ou à titre onéreux, qu'entre associés. Les parts sociales qui ne sont pas librement cessibles ne peuvent être cédées à titre gratuit ou onéreux qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés prise à l'unanimité..

La société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 22.06.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CAFE DES ANCIENS
Siège : 10, rue Général Carbuccia, Place Vattalapesca, 20200 Bastia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros

Objet : L'exploitation d'un restaurant par la fourniture, la vente et le service d'aliments et de boissons sur place ou à emporter.

Le développement et l'exploitation, par quelque moyen que ce soit, d'activités dans le secteur de la restauration.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Yannick GERIN, demeurant à Ville Di Pietrabugno (20200), Hameau de Guaitella, Lieu-dit Suleripe

La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du 24/06/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

LELIUCCIA

Siège social : Casa Pianeddi, Village, 20167 SARROLA-CARCOPINO
Capital : 2000 €
Objet social : Création et fabrication, réparation vente de bijoux et joaillerie
Président : Mme MOZZICONACCI Lelia demeurant Casa Pianeddi, Village, 20167 SARROLA-CARCOPINO élu pour une durée illimitée
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître André DOREY, Notaire, 29 avenue de Saint Mandé à PARIS (12ème), en date du 23 juin 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Objet : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés et notamment la propriété située à BONIFACIO, Lieu-dit « Gurgazo »

Dénomination : MAPACALO

Siège social : Les Hauts de Santa Manza - 20169 Bonifacio
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S.

Capital social : 2000 € constitué d'apports en numéraire ; il est divisé en 200 parts de 10 € chacune ;

Gérant : M. Kevin BORNAND demeurant 01 chemin de la Pointe du Jour, 05240 La Salle les Alpes a été désigné en qualité de premier gérant de la société.

Cession de parts : Agrément de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision unanime
La présente société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 13

N° 13



Société d'Avocats

2, rue du Parc
67205 Oberhausbergen

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 15 Juin 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ANDREANI AECEL

Siège : 2, rue Sébastiani - 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital : 1000 euros

Objet : L'achat, la vente de tous produits liés au bien-être : produits naturels, cosmétiques, nutrition, graines de collection, cigarettes électroniques, bougies...
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Alexandra GARCIA, 20 Boulevard Dominique Paoli - Résidence Espace Alban - 20090 Ajaccio.

Le Président,

N° 14



Société d'Avocats

SIZAIRE GAUTHIER GRIZET
Rue Gustave Eiffel - 17140 Lagord

Avis est donné de la constitution par acte SSP en date à AIX EN PROVENCE du 17/06/2021, pour une durée de 99 ans d'une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée SENINU au capital de 1000 € (apports en numéraire), dont le siège social a été fixé 17 rue du Dr Del Pellegrino, 20090 AJACCIO ayant pour objet l'acquisition et l'exploitation de tout navire de pêche, la pêche et la commercialisation de tous produits en provenance de la mer, l'activité de conseil dans le domaine de la pêche et de la marine marchande. M. Nicolas LE NY demeurant Le Clos Paule - 135 chemin Mouret - 13100 AIX EN PROVENCE a été désigné gérant de la société aux termes de l'article 23 des statuts. Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 28 juin 2021, il a été constitué :

DENOMINATION : SCI PETULA

FORME : Société Civile Immobilière

CAPITAL : 2000 euros.

SIEGE SOCIAL : 27, Résidence Sampério II, 20166 Pietrosella

OBJET : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio

GERANCE : VENTOCILLA FRANCO Monica Carolina, demeurant 27, Résidence Sampério II, 20166 Pietrosella, Corse

Pour avis,

Le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SAINT-FLORENT, du 23 avril 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : CHAMADD

Siège social : 30 Résidence Les Chènes Verts, 20250 Corte

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Lionel, Jean, Victor PADOVANI, demeurant à Corte [20250], 14, rue Professeur Santiaggi.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 mai 2021, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale : TECHNIGLASS

Durée : 99 ans

Siège social : 11, Rue Jean Nicoli, 20090 Ajaccio

Capital social : 5000 euros

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- La pose et la dépose de film sur vitrage automobile et bâtiment pour traitement solaire et décoratif, le remplacement de pare-brise et la mise en place d'éléments décoratifs sur carrosserie automobile [covering].
- L'achat et la vente de véhicules d'occasion.
- Le nettoyage intérieur et extérieur des véhicules et la pose de protection.

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mr SARRITZU Marc, demeurant Résidence A Spusata, Bât.B, route du Stiletto, 20090 Ajaccio

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président

selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective. Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

.../...

Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

* **Décisions de l'associé unique**

L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- nomination et révocation du président ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- dissolution et liquidation de la société ;
- augmentation et réduction du capital ;
- fusion, scission et apport partiel d'actif ;
- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;
- exclusion d'un actionnaire ;

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Bastia du 03/06/21, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CASA CARMEN

Siège : 8, Place Fontaine Neuve - 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.000 euros

Objet : Restauration

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Gabriel VINCENTI, demeurant Les Collines 2, 4 Impasse des Arbousiers, 20600 Furiani

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BASTIA [20200] du 15.06.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : JUJO

Siège : 19 boulevard Paoli - 20200 Bastia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : Commerce de détails de prêt à porter, maroquinerie, chaussures et accessoires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions :

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Julie BES PIANET SANTINI (épouse PETTINATO), demeurant à 19, Maison Romieu - 20200 Bastia

La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 juin 2021 à Paris, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ASTA
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Résidence Ornano - Rue Chanoine Bonerandi - 20200 Bastia
Objet social : L'estimation de biens mobiliers, l'organisation et la réalisation de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques,

La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social ci-dessus défini, par voie de création de société nouvelle, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou de société en participation ou autrement ; Et généralement, toutes opérations financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet susvisé ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 50.000 € constitué d'apport en numéraire

Gérance : Monsieur Vincent BRONZINI DE CARAFFA, Né le 20.11.1992 à Bastia, demeurant 19 Boulevard Paoli - 20200 Bastia et Monsieur Nicolas MORETTON, Né le 23 octobre 1974 à Dijon, demeurant 8, rue des Wallons - 75013 Paris
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

MODIFICATION GERANT

N° 21

SARL LE REX

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : 1, Crs Paoli, 20250 Corte
449 484 401 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 JUIN 2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Marie-Madeleine COSTA de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur Pierre-François COSTA, demeurant Hameau Castagnettu - Ancienne Poste - 20200 San Martino Di Lota, pour une durée illimitée à compter du 21/06/2021. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Monsieur Pierre-François COSTA a été substitué à celui de Madame Marie-Madeleine COSTA.

Pour avis, La Gérance.

N° 22

MADENA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : Route de Cala Rossa
Lieu-dit - 20137 Lecci
834 023 780 R.C.S. Ajaccio

Par AGO du 21/06/2021, les associés ont nommé en qualité de cogérant M. Nidal ALAKL, demeurant 26 avenue de Bellevue - 92340 Bourg La Reine, pour une durée illimitée à compter du 21/06/2021 et modifié l'article 15 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

SCIA ARIA DU PESCE

Siège : Campomoro
20110 Belvédère-Campomoro
RCS Ajaccio 431 530 716

Par décision collective des associés datée du 12 juin 2021, Madame Olivia de Roubaix, demeurant 37 Rue Bernard Buffet, 75117 Paris, a été désignée en qualité de gérant en remplacement de M. Jean-François Soulas.

Les fonctions du nouveau gérant prennent effet à compter du même jour et pour une durée indéterminée. L'inscription modificative au registre du commerce et des sociétés sera requise auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio où le dépôt légal a été effectué.

Pour insertion,
La Gérance.

N° 24

DOMINIC

Société Civile Immobilière
Au capital de 111.288 euros
Siège social : 32, Lotissement Alivi
Route de San Pellegrino - Folelli
20213 Penta Di Casinca
442456638 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 07 JUIN, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Madame Nicole LELU, demeurant Résidence de Montesoro - Bt 16 - 20600 BASTIA, pour une durée illimitée à compter du 07/06/2021.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 25

AVIS DE CHANGEMENT de GERANT

Les associés de la société SUD'RENT, SARL au capital de 2.000 € dont le siège social est à Bonifacio (20169) Ile de Cavallo, Village des Pêcheurs, Bât.D, lot 57, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 531 937 308, réunie extraordinairement en AG le 27 mai 2021, ont décidé de nommer aux fonctions de gérant Monsieur Giovanni DELPORTO demeurant à BONIFACIO, sans limitation de durée, en remplacement de Gianni DELPORTO, décédé, et de modifier en conséquence les statuts. Les formalités seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Giovanni DELPORTO, gérant.

N° 26

ADN CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : 32, Lotissement Alivi
Route de San Pellegrino
Folelli - 20213 Penta Di Casinca
429034143 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 04 juin 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Madame NICOLE LELU, demeurant Résidence de Montesoro - Bâtiment 16 - 20600 BASTIA, pour une durée illimitée à compter du 04 juin 2021.

Pour avis,
La Gérance.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 27

CELIA SANTONI ARCHITECTURE INTERIEURE

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 500,00 €
Siège social : 2, rue Sébastiani
20000 Ajaccio
894 126 846 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 17 juin 2021, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 17/06/2021, de AJACCIO (Corse) 2, rue Sébastiani, à 2, Impasse Bertin - 20000 AJACCIO.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé à Ajaccio (Corse) 2, rue Sébastiani.

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à 2, Impasse Bertin, 20000 Ajaccio.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 28

SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS MEBARKI

SARL au capital de 4000 €
Siège social : 3, route des Champarts
28260 Rouvres
RCS Chartres 527 575 872

Gérant : Marc Mebarki, Résidence Cardicciola, 20166 Pietrosella.
Suite AGE du 01/01/2021 et à compter de ce jour, transfert du siège social à RESIDENCE CARDICCIOLA - 20166 PIETROSELLA.
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 29

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Les associés réunis en date du 1/06/2021 de la SARL CORSICAR au capital de 220.000 euros immatriculée au RCS de Bastia sous le N°382.479.137 ont décidé de transférer le siège social de CALVI 3, Rue Joffre à CALVI, Le Vieux Châlet, Place de la Porteuse d'Eau.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 30

MONTE MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : 32, Lotissement Alivi
Route de San Pellegrino, 20213 Folelli
834434912 RCS Bastia

Aux termes d'une décision du Président en date du 08 juin 2021, il résulte que : Madame Nicole LELU, demeurant Résidence de Montesoro - BT 16 - 20600 BASTIA, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis, le Président,

TRANSFORMATION DE SARL EN SAS

AGE du 15/05/2021: Transformation de la SARL Vector en SAS Vector.

Par ASS du 15 juin 2021, la SARL VECTOR est transformée en Société par Actions Simplifiée, à compter de l'enregistrement des modifications au RCS :

Dénomination de la société :

SAS VECTOR

Forme juridique : SAS

Objet social : Achat, vente en gros, demi gros ou au détail de tous produits d'habillement, chaussures, maroquinerie, accessoires de mode, bijoux, équipement de la personne et accessoires.

Capital social : 210.700 euros
Durée de vie de l'entreprise : 99 ans à compter de l'immatriculation principale au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio le 17/02/2009 sous le numéro 510 076 151 00016

Adresse du siège social 2, rue Maréchal LECLERC, 20137 Porto-Vecchio.

Président : Meyer Joseph dit Meir Joseph Halewa, domicilié à Gialla, 20170 San Gavinu di Carbini.

Commissaire à la transformation : André Abbo 28, rue Colonel Colonna d'Ornano, Ajaccio

Modalités de vote : Chaque action donne droit à une voix

Cession de parts sociales libre entre associés, conjoints et descendants même non associés. Autres cas à la majorité des 2/3, sauf si le cédant qui détient plus du tiers des actions ne prend pas part au vote : décision prise à l'unanimité des votants.

N° 32

ART CORPS

SAS au capital de 1000 €
Siège social : Boulevard Louis Campi
20090 Ajaccio-832422331 RCS Ajaccio

Par une décision de l'associé unique en date du 17 février 2021, il a été pris acte de la démission de Madame Sylvie AUSSIBAL de ses fonctions de Président et il a été nommé à compter du même jour Monsieur Olivier POLO PACCIONI demeurant Punta di Sarrola, 20167 Sarrola-Carcopino en qualité de nouveau Président. Monsieur Olivier POLO PACCIONI ayant démissionner de ses fonctions de Directeur Général, ne sera pas remplacé. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 33

23GCONSEIL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lotissement Suerticcia
Numéro 12 - Zona
Sainte Lucie de Porto-Vecchio
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
888 000 395 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux tenues des décisions de l'Associé unique du 18/06/2021 :

« Madame Hassiba DJEDJIG, nce le 07/02/1981 à VILLE NEUVE SAINT GEORGES, sans profession de nationalité française demeurant - Lotissement Suerticcia - Numéro 12 - Zona - 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio en qualité de Présidente de la Société.

A compter de ce jour.
Aux lieu et place de Monsieur Michaël Jacques CHICHE ».

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

COLODIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
35, Lotissement Moulin à Vent
Chez Mr Astolfi - 20220 Ile-Rousse
852 042 357 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2021 :

Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 23/06/2021.

En conséquence, l'article « Objet » des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

La vente en gros et au détail de produits de loisirs créatifs et produits animaliers (hors animaux vivants) de souvenirs et objets divers, bazar.

*** Nouvelle mention :**

La vente en gros, au détail et par internet de produits de loisirs récréatifs et produits animaliers, de souvenirs, d'objets divers et bazar.

La vente au détail d'animaux vivants.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 35

TOTAL CORSE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.395.979 EUR
Siège social : Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo
Le Fangu - 20200 Bastia
662 054 188 RCS Bastia

L'Associé unique a décidé en date du 19 mai 2021 de modifier l'article 19 des statuts, a pris acte de la fin du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet AUDITEX et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis,

N° 36

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès-verbal en date du 28 juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ROCCA SAS, société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros, dont le siège social est situé ZI de Baléone, Mezzavia, 20167 AFA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n° 381 655 182, a décidé à compter du 28 juin 2021 d'étendre l'objet social de la société à l'octroi à des tiers de toutes cautions, avals ou autres garanties, dans le cadre des engagements, financiers ou non, pris ou à prendre par ses éventuelles participations, c'est-à-dire par des sociétés dans lesquelles elle serait associée mais dont elle ne détiendrait pas la majorité du capital, et a modifié l'article 4 des statuts en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour Avis,
Le Président.

**CORSE DANIEL
CONSTRUCTIONS**

SAS au capital de 2000 €
Siège social : Lieu-dit Fau
Route de Tizzano - 20100 Sartene
790 909 303 RCS Ajaccio

L'AGE du 14/06/2021 a nommé M. Granja Quintela Vasco, Domaine Mosconi, Rte de Tizzano, 20100 Sartène à la fonction de président en remplacement de M. Granja Pereira Orlando Daniel à compter du 14/06/2021.
Dépôt au RCS d'Ajaccio.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 38

La SAS FLEUR D'AMAGAZ

Société par Actions Simplifiée
Siège social : 21, Allée de la Plage
Résidence du Golfe - 20090 Ajaccio
888 114 175 RCS d'Ajaccio

Suivant acte sous seing-privé établi à AJACCIO le 21 juin 2021.

Il résulte que la SAS FLEUR D'AMAGAZ, sise 21 Allée de Plage - Résidence du Golfe - 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 888 114 175, a donné à bail à la SASU L.DEPIL, sise 17 Avenue Gambetta - 75020 PARIS, un local commercial brut de 91,97 mètres carrés au rez-de-chaussée, sis Parc d'Activité de Mezzavia II, constituant le n°08 du règlement de copropriété, établi par Maître Louis-Vaïlery VERGEOT, Notaire Associé de la SCP PINNA-MELGRANI-CUTTOLI-VERGEOT, titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, sis 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, [20000], pour une durée de neuf années du 15 Septembre 2021 au 15 Septembre 2030. Ce bail commercial a fait l'objet d'un enregistrement au Service de la Publicité Foncière et d'Enregistrement d'Ajaccio le 23 juin 2021.

Pour avis,

N° 39

AVIS

La location gérance du fonds de commerce du Restaurant LE ZAMPO sis à Zonza Village - 20124, confié par acte ssp en date du 05/04/2018 par Mr ZAMPONI Gérard Le Village - 20124 ZONZA, à Mr PIETRI Dominique Le Village - 20124 ZONZA, a pris fin le 15/09/2020 par sa résiliation par acte extra-judiciaire signifié le 14/08/2020 par Me Janie BORIE, huissier de justice.

N° 40

**FIN DE LOCATION
GERANCE de la SASU
LA CANTINA NAPOLEON**

RCS de Bastia 830 142 287

REPRISE DU FONDS PAR
LE BAILLEUR LA SNC NAPOLEON
RCS de Bastia 310 232 681

En suite de l'avis de cessation de location gérance consentie par la SNC NAPOLEON à la SASU LA CANTINA NAPOLEON suivant avis paru dans le journal L'Informateur Corse Nouvelle le 25 juin 2021, N° 6879, la SNC NAPOLEON a repris le fonds de commerce exploité, avec effet au 1er juin 2019.

Pour avis,

**FIN DE LOCATION
GERANCE
de Mme CHAGNAUD
Françoise**

Nom d'usage STREIFF
RM de Bastia 752 846 949

REPRISE DU FONDS PAR
LE BAILLEUR LA SNC NAPOLEON
RCS de Bastia 310 232 681

En suite de la cessation du contrat de location gérance consenti par la SNC NAPOLEON à Mme CHAGNAUD Françoise nom d'usage STREIFF née le 08 Février 1958 à MARSEILLE (13002) demeurant 4, rue Chiostru, 20200 BASTIA, du 23 Août 2014 ayant pris fin le 31 Décembre 2014, la SNC NAPOLEON a repris le fonds de commerce exploité, avec effet au 1er Janvier 2015.

Pour avis,

**AVIS DE CESSION
FDS DE COMMERCE**

N° 42

Sense

Notaire

AVIS

Aux termes d'un ASSP en date du 25/06/2021 signé électroniquement, la société GLACE PIERRE GERONIMI SAGONE SAS au capital de 1000 €, sise Route de la Plage, 20118 Sagone, immatriculée au RCS d'Ajaccio n° 843 873 506 a confié à la société THEODORE ET FAUSTINE, SAS au capital de 1000 €, sise Résidence de la Plage, 20118 Vico, immatriculée au RCS d'Ajaccio, n° 900 752 395, l'exploitation à titre de location gérance du fonds de commerce de bar pâtisserie glacier situé à Résidence de la Plage, 20118 Vico, connu sous le nom de GLACIER GERONIMI pour une durée ferme de 3 mois à compter du 15/06/2021. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

N° 43

AVIS

Aux termes d'un acte SSP du 31 mai 2021, enregistré au SPFE de BASTIA, le 17 juin 2021, Dossier 2021 00024128, référence 2B04P31 2021 A 00865 : ROBAÏNA, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, Lieu-dit Uccini, Ortu Simonetta, 20200 BASTIA, 790 287 999 RCS de BASTIA.

A vendu à : LE ROBA, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, Résidence le Beaulieu, Bât C, Pietranera, 20200 SAN MARTINO DI LOTA, 899 854 913 RCS BASTIA.

Un fonds de commerce de Café, Bar, restaurant sis Uccini, 3 Place Fontaine Neuve, 20200 BASTIA.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 300.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 31 mai 2021.

Les oppositions seront recues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales à l'adresse du fonds cédé Uccini, 3 Place Fontaine Neuve, 20200 BASTIA pour la validité et chez Robaïna, Lieu-dit Uccini, Ortu Simonetta, 20200 BASTIA pour la correspondance.

**Maître Marie-Carole
CASU-PADOVANI**

Notaire

3, Avenue Xavier Luciani
20250 Corte

Téléphone : 04 95 46 21 33

Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 21 juin 2021 enregistré à : SIE Pôle enregistrement de BASTIA le 24 juin 2021 dossier 2021 00025160 référence 2B04P31 2021 N 00365.

Monsieur Joseph-Antoine LECA, commerçant, demeurant à Borgo (Haute-Corse), Résidence A Liccia, Bâtiment A1, célibataire, né à Bastia (Haute-Corse), le 27 octobre 1989.

A CEDE A :

Monsieur Augustin Jean-Claude VIENNE, gérant de commerce, demeurant à Corte (Haute-Corse), Villa Austin, Route de Saint-Pancrace, célibataire, né à Bastia (Haute-Corse) le 18 septembre 1986.

Un fonds de commerce de "Petite Restauration, Snack" connu sous le nom de "LA TABLE DE JOSY" situé et exploité à Lucciana [20290], Route de l'Aéroport, Centre Europa.

Ensemble des incorporels uniquement composant ledit fonds, à l'exclusion de toute marchandise.

Pour lequel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 811 745 561.

Moyennant le prix de Vingt Mille Euros [20.000,00 €]

Jouissance : Le 21 juin 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront recues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à CORTE, en l'étude de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, où domicile a été élu.

Pour unique insertion, le Notaire.



N° 45

AVIS

Aux termes d'un acte SSP en date du 1er juin 2021 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Ajaccio [Service des impôts des entreprises] sous le numéro de référence 2A04P31 2021A 00738 le 21 juin 2021 la SARL ESPACE MICRO EBM Quartier Saint Joseph, Immeuble les Dauphins, 20000 Ajaccio a vendu à la SARL ESPACE MICRO SERVICES, rue Nicolas Péraldi à AJACCIO un fonds de commerce de Services et assistance informatiques aux entreprises, tierce maintenance informatique Grands comptes pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le numéro 889181566.

La cession est consentie et acceptée moyennant un prix de 180.000 € [Corporel 5000 €, Incorporel 175.000 €].

L'entrée en jouissance est fixée au 1er avril 2021.

Les oppositions seront recues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse du fonds cédé.



Jean-François VESPERINI

Avocat

52, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 15/06/2021 enregistré le 16/06/2021 au SPFE d'AJACCIO, dossier n° 2021 00023367, référence n°2A04P31 2021 A 00728, Maître Jean-Pierre CELERI, demeurant et domicilié 22, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, agissant en qualité de liquidateur judiciaire désigné à cet effet par jugement du Tribunal de Commerce d'AJACCIO en date du 27 janvier 2020, de la SARL PASANDCHRIS au capital de 7.700,00 € située 10 rue des Glacis, 20000 AJACCIO immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 444442578, a cédé à la SARL GJD AIACCIU au capital de 10.000 € située 6, Quai Napoléon, 20090 AJACCIO immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 844448324, un fonds de commerce sis et exploité au 10 rue des Glacis, 20000 AJACCIO.

Par ordonnance de Monsieur le Juge commissaire en date du 18/08/2020, Maître CELERI, es qualité de mandataire liquidateur, a été autorisé à céder le fonds de commerce dépendant de cette liquidation à la SARL GJD AIACCIU. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 25.000,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance chez Maître Jean-François VESPERINI, Avocat, 52 Cours Napoléon, 20000 Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 47

Dénomination :

H.I.C FRANCE.

Forme : SAS.

Siège social : A Sulana,
20235 Canavaggia.

808828016 RCS de Bastia

CAPITAL SOCIAL

A la suite des décisions unanimes des associés en date du 11 mai 2021, aux termes d'une décision en date du 23 juin 2021, le Président, a constaté la réalisation de la réduction du capital social d'un montant de 150 euros, le capital social a été porté de 4000 euros à 3850 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés. Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 48

AVIS

Aux termes d'une AGE en date du 14/06/2021, le capital social de la société MICAEELLI HOLDING, SAS au capital de 5.000 € sise à Tavaco 20167 - Valle Di La Piata, RCS Ajaccio 898 327 002, a été augmenté d'une somme de 275.000 €, pour être porté de 5.000 €, par voie d'apports en nature. Formalités au RCS d'AJACCIO.

TRANSPORTS ETTORI JOSEPH

SARL au capital de 38.500 €

Quartier Santa Giulia, 20110 Propriano
RCS Ajaccio 453 174 674

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 10 JUIN 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

* Procéder à une réduction du capital : A compter de ce jour le capital social est porté à la somme de 33.460 € euros, afin d'apurer une partie des pertes antérieures, par réduction de la valeur nominale des parts à la valeur unitaire de 70 € euros.

L'article 8 des statuts est modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour insertion,

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 50

SOCIETE INSULAIRE DE TRAVAUX PUBLICS

Sarl en liquidation

Au capital de 8000 euros

Siège de liquidation :

Maison près de l'Aqueduc

20167 Mezzavia

403348097 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31/05/2021 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Denis NATALI, demeurant Villa La retraite Fleurie, Route d'Alata, 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 51

LAMAGHJONI

SCI au capital de 100 €

Siège social :

28, Rue du Commandant l'Herminier
Funtana-Vecchia, 20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 878 677 723

L'assemblée générale extraordinaire du 24/06/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24/06/2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur, la Société SVASM Parc, SASU au capital de 1000 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 841 690 795 dont le représentant légal est Monsieur VINCENT-CASTELLI Alexis, et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

CMD

Société par Actions Simplifiée

En liquidation au capital de 500 euros

Siège social : Résidence de Montesoro

Tour 3, 20200 Bastia

Siège de liquidation :

Résidence de Montesoro, Tour 3

20600 Bastia

RCS Bastia 819347204

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Marjorie Guignon, demeurant Résidence de Montesoro, Tour 3, 20600 BASTIA, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence de Montesoro, Tour 3, 20600 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 53

MDMC IMMOBILIER

SCI au capital de 100 €

Siège social :

28, Rue du Commandant l'Herminier

Funtana-Vecchia, 20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 878 113 216

L'assemblée générale extraordinaire du 24/06/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24/06/2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur, la Société SVASM Parc, SASU au capital de 1000 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 841 690 795 dont le représentant légal est Monsieur VINCENT-CASTELLI Alexis, et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

N° 54

Dénomination :

SOPHRO-ANALYSE CORSE

Forme : SASU société en liquidation

Capital social : 100 euros

Siège social : Chioso-Vecchio

20140 Petreto-Bicchisano

811220953 RCS d'AJACCIO

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 24 juin 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2021.

Madame MARIE-HELENE CASANOVA-PAILLER, demeurant Chioso-Vecchio - 20140 Petreto-Bicchisano a été nommée liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

SOCIETE INSULAIRE DE TRAVAUX PUBLICS

SARL au capital de 8000 euros

Siège : Maison près de l'Aqueduc

20167 Mezzavia

403348097 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/05/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Denis, René NATALI, demeurant Villa La retraite Fleurie, Route d'Alata, 20090 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Maison près de l'Aqueduc, 20167 MEZZAVIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 56

Société dénommée SAS LAVASINA,

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000,00 €

Ayant son siège social à BASTIA

(Haute-Corse) Lieu-dit Erbajolo

Identifiée sous le numéro SIREN

823127741 RCS Bastia

L'AGE du 28 décembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Jean Marie PERES, Résidence Bella, 20200 BASTIA et fixé le siège de liquidation au siège social.

N° 57

Société dénommée SAS LAVASINA,

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000,00 €

Ayant son siège social à Bastia

(Haute-Corse) Lieu-dit Erbajolo

Identifiée sous le numéro

SIREN 823127741 RCS Bastia

Au terme d'une délibération de l'AGE du 31 décembre 2020 la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.



04 95 32 04 40



04 95 32 02 38

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

EXTRAIT DE DÉCISION

Réunie le 14 juin 2021 au sein de la préfecture de la Haute-Corse, la commission départementale d'aménagement commercial a décidé d'accorder l'autorisation d'exploitation commerciale pour le projet déposé par la société Mall&Market mandatée par la SAS SBEM concernant la création par transfert du magasin BUT situé sur la commune de Bastia vers la commune de Biguglia.

Article L752-17 du code de commerce

« I. Conformément à l'article L.425-4 du code de l'urbanisme, le demandeur, le représentant de l'État dans le département, tout membre de la commission départementale d'aménagement commercial, tout professionnel dont l'activité, exercée dans les limites de la zone de chalandise définie pour chaque projet, est susceptible d'être affectée par le projet ou toute association les représentant peuvent, dans le délai d'un mois, introduire un recours devant la Commission nationale d'aménagement commercial contre l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial.

La Commission nationale d'aménagement commercial émet un avis sur la conformité du projet aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce, qui se substitue à celui de la commission départementale.

En l'absence d'avis exprès de la commission nationale dans le délai de quatre mois à compter de sa saisine, l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial est réputé confirmé.

A peine d'irrecevabilité, la saisine de la commission nationale par les personnes mentionnées au premier alinéa du présent I est un préalable obligatoire au recours contentieux dirigé contre la décision de l'autorité administrative compétente pour délivrer le permis de construire.

Le maire de la commune d'implantation du projet et le représentant de l'État dans le département ne sont pas tenus d'exercer ce recours préalable.

II. - Lorsque la réalisation du projet ne nécessite pas de permis de construire, les personnes mentionnées au premier alinéa du I peuvent, dans un délai d'un mois, introduire un recours contre la décision de la commission départementale d'aménagement commercial.

La Commission nationale d'aménagement commercial rend une décision qui se substitue à celle de la commission départementale.

En l'absence de décision expresse de la commission nationale dans le délai de quatre mois à compter de sa saisine, la décision de la commission départementale d'aménagement commercial est réputée confirmée.

A peine d'irrecevabilité, la saisine de la commission nationale est un préalable obligatoire au recours contentieux. »

Fait à Bastia le 22 Juin 2021,
 Le Préfet, Président de la CDAC,
 Pour le Préfet et par délégation,
 Le Secrétaire Général de la Préfecture,
 Yves DAREAU.

N° 59

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

A CONCA (Corse-du-Sud) 20135
 Les parcelles de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
E	613	Albarelo	00ha 85a 34ca
E	615	Albarelo	00ha 10a 02ca
E	619	Cinaja	01ha 98a 55ca

Total surface : 02ha 93a 91ca

La vente doit avoir lieu moyennant le prix de TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTIMES (3.889,85 eur) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.

Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle.

Cette vente aura lieu aux conditions suivantes :

- * L'acquéreur supportera les servitudes pouvant grever ces bois.
- * Il acquittera, à compter de l'entrée en jouissance, tous impôts auxquels les bois vendus sont assujettis.
- * Il acquittera tous les frais de la vente.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë au bien ci-dessus désigné, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de CONCA, pour faire connaître par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé à Maître Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO, mandataire du vendeur, qu'ils exercent leur droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

A défaut de réponse reçue par ledit Notaire dans le délai indiqué, le droit de préférence sera considéré comme purgé et le propriétaire pourra vendre librement les biens ci-dessus désignés.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés indépendamment de ce droit de préférence.

Rappel de l'article L.331-19 alinéa 3 :

Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

N° 60

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mél : marches-publics@odarc.fr

web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Location de véhicules de tourisme, utilitaires et de société pour les besoins de service de l'ODARC

Référence acheteur : 21/FCS/008

Nature du marché : Fournitures

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 34100000 - Véhicules à moteur

Complémentaires : 34130000 - Véhicules à quatre roues motrices

34144700 - Véhicules utilitaires

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex

Tel : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends et Litiges relatif aux marchés publics
 Secrétariat du comité - Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 MARSEILLE - 06
 Tel : 0484354554 - Fax : 0484354460

catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L.551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.
 - Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :

Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif.

Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) : 412089 [esperluette] euro ;

LOT N° 1 - Véhicules de tourisme

Nombre d'offres reçues : 1, Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

Date d'attribution : 22/06/21

Marché n° : 008-2021

SOCIETE INSULAIRE AUTOMOBILE, Lieu-dit Alta di Bevinco, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 36.594,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 2 - Véhicules de tourisme

Nombre d'offres reçues : 1, Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

Date d'attribution : 22/06/21

Marché n° : 008-2021

SOCIETE INSULAIRE AUTOMOBILE, Lieudit Alta di Bevinco, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 12.179,52 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 3 - Véhicules de tourisme légers

Nombre d'offres reçues : 1, Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

Date d'attribution : 22/06/21

Marché n° : 008-2021

SOCIETE INSULAIRE AUTOMOBILE, Lieudit Alta di Bevinco, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 19.409,76 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 4 - Véhicule de société léger essence de petite cylindrée avec boîte automatique

Nombre d'offres reçues : 1, Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

Date d'attribution : 22/06/21

Marché n° : 008-2021

SOCIETE INSULAIRE AUTOMOBILE, Lieudit Alta di Bevinco, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 8052,48 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 5 - Véhicules de société léger de petite cylindrée

Nombre d'offres reçues : 1, Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

Date d'attribution : 22/06/21

Marché n° : 008-2021

SOCIETE INSULAIRE AUTOMOBILE, Lieudit Alta di Bevinco, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 256 782,96 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 6 - Véhicules utilitaires léger de petite cylindrée

Nombre d'offres reçues : 1, Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

Date d'attribution : 22/06/21

Marché n° : 008-2021

SOCIETE INSULAIRE AUTOMOBILE, Lieudit Alta di Bevinco, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 79.070,04 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 7 - Véhicules de société quatre roues motrices (4X4) de petite cylindrée

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

LOT N° 8 - Véhicules de société deux roues motrices de petite cylindrée

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

Envoi le 28/06/21 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano
428 Bd Marie-Jeanne BOZZI - BP 125
20166 Porticcio
Tel : 04.95.23.02.00 - Fax : 04.95.27.11.56
Email : cdc-ornano@hotmail.fr
Adresse internet du profil d'acheteur :
<https://www.e-marchespublics.com>

Correspondant : Madame la Présidente

Objet du marché : DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Charges.

Variantes libres : Non autorisées - Variantes exigées : Non prévues

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande publique.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Durée prévisionnelle du marché ou délai d'exécution : Les délais sont laissés à la charge du titulaire

Date prévisionnelle de commencement des prestations : Août 2021

Critères de sélection des candidatures :

- Garanties et capacités techniques et financières,
- Capacités professionnelles,

Documents justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou le DUME.

Ils comprendront ou seront complétés par les éléments suivants prévus aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, intervenant pour la sélection des candidatures.

Ces éléments sont énumérés au règlement de la consultation.

A l'attribution du marché, le ou les candidats retenus produiront les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la Commande Publique.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 55%
2. Le prix des prestations : 35%
3. Délais : 10%

Date limite de réception des offres : 15 juillet 2021 à 11H00

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>

Il est conseillé aux candidats de s'identifier sur le site et d'indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique tout au long de la procédure.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :

Les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :
<https://www.e-marchespublics.com>

La maîtrise d'oeuvre est assurée par : Interne à la Collectivité

Modalités et Adresse de remise des plis : Les soumissionnaires doivent transmettre leurs plis par voie électronique via la plateforme de dématérialisation
<https://www.e-marchespublics.com>

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Seule la transmission de la copie de sauvegarde est autorisée par voie papier, adressée à Madame la Présidente de la Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano TARAVO à l'adresse supra.

Le contenu des plis ainsi que les modalités de transmission et de signature sont décrits dans le règlement de la consultation.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano
20407 BASTIA Cedex
Tel : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55
courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Date d'envoi à la publication : 29 juin 2021

La Présidente,

DERNIERES MINUTES**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 24 Juin 2021, il a été constitué sous la dénomination sociale "La Rouge Paris", une Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique ayant pour objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de prêt à porter et accessoires de mode.

Le siège social est fixé à BASTIA [20200] 25 Boulevard Paoli.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. L'associé unique a effectué des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 500 €.

Le capital ainsi formé est divisé en 50 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées à l'associé unique dans la proportion de son apport.

La société est gérée et administrée par Monsieur Jérémy GIACOMELLI, demeurant à SAN MARTINO DI LOTA [20200] 112 Route du Cap, né le 24 Novembre 1986 à BASTIA (Haute-Corse), lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le gérant.

**SCP MAMELLI**

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr**LORAYA SARO**

Société Civile

En liquidation amiable

Capital : 1500,00 €

Siège : Hameau Olivacce

20232 Poggio d'Oletta

RCS Bastia 451 439 913

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 juin 2021, les associés ont :

- Décidé la dissolution anticipée à compter du 9 juin 2021,
 - Désigné Mme Catherine DESJOURS demeurant à OLETTA 20232 valle i peri, pour une durée de 3 mois,
 - Fixé le lieu où doit être adressé la correspondance à OLETTA 20232, Valle i Peri
- Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

Le liquidateur.

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 22.06.2021, il a été constitué sous la dénomination sociale "SCI NICO" une Société Civile Immobilière ayant pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Le siège social est fixé à Lieu-dit Masheraccio [20215] Venzolasca.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 Euros.

Le capital ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 Euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Monsieur Nicolas, Lucien PANZA-POLI, demeurant à SAINT-FLORENT [20217] Résidence Cisterninu - Cisterninu Soprano, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,

Le Gérant.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre

des Redressements Judiciaires

Loi de Sauvegarde

Décret du 28/12/2005

N° RG : 19-1236

EXTRAIT

Par jugement du 14 juin 2021, le Tribunal prononce l'Adoption d'un Plan de Redressement par voie de continuation d'une durée de 10 ANS à l'égard de :

EARL Domaine d'Ostriconi,
M. Granier Stéphane, son gérant,
ayant son siège social
Maison Orabona
20226 Novella

Forme : EARL

Inscrite au RCS : 429 860 208 RCS Bastia
Activité : Exploitation de tous biens agricoles et agrotouristiques - Réalisation de tous travaux agricoles

Date de cessation des paiements :
9 décembre 2019

Juge Commissaire : Monsieur F. ALBA-REDE, Juge Commissaire Titulaire et
Mme LANFRANCHI OTTO BRUC, Juge Commissaire Suppléant

Mandatitaire Judiciaire :

SELARL BRM

L.D Canale - 20600 Furiani

Pour extrait : Le Greffier.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 22/06/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
EURL Menuti Peinture [SARL]
ZI de Tragone
20620 Biguglia

Activité : Peinture intérieure et de façades, pose de sols souples et parquets, pose de plaques de plâtre et faux plafonds
RCS Bastia : B 793 988 650, 2013 B 346
Date de cessation des paiements : 25/05/2021
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL, Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 67

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 22/06/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :
504 Productions [SARL]
3, Avenue Président Pierucci
20250 Corte

Activité : Production et réalisation de films cinématographiques
RCS Bastia : B/478 997 380, 2004 B 260
A fixé la durée de ce plan à 8 ans
Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL, Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 68

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

R.G. : 15-1646
Date : 15 Juin 2021

DEPÔT D'UN ETAT DE COLLOCATION

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Nom : MARBAIS épouse PEJIC
Prénom : Céline
Activité : Infirmière
Adresse : 39, Rue Delpèch - 26200 Montelimar
Dépôt d'un état de collocation devant le Tribunal judiciaire de Bastia où les réclamations seront recevables devant le Juge de l'exécution dans le délai d'un mois à compter de la date de la présente publication.

AVIS

Suivant testament olographe en date du 17 octobre 2017, Monsieur Yves Pierre MANCEAU, en son vivant retraité, demeurant à GROSSETO-PRUGNA [20128] 73 Les Couchants, Porticcio. Né à LA CHATAIGNERAIE [85120], le 28 mars 1931. Veuf de Madame Jeanine Marcelle Mathurine LE FRAPPER et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à AJACCIO [20000] [FRANCE], le 24 avril 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alice TEBOUL, notaire au sein de la Société Civile Professionnelle «Marie HOURMANT-BERNARD, Bertrand MOREL, Aurélie CHAPLAIN, Camille du MESNIL du BUISSON, Eric CHEVILLOTTE, Aurélie VILLETTE-LAPLAIGE et Pierre de PARADES, autrement dénommée ensemble 1694/NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à VERSAILLES [Yvelines] 17 rue Hoche et à CHAVILLE [Hauts-de-Seine] 2013 avenue Roger Salengro, le 07 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Alice TEBOUL, notaire à VERSAILLES [78000] 17 Rue Hoche, référence CRPCEN : 78003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 70

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 22/06/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Faillite Personnelle de :
Caselli Charles

Né le 26/11/1975 à Bastia
Domicilié : 20233 Sisco

Activité : Entreprise générale de BTP, maçonnerie générale [sous-traitance]
RCS Bastia : B 798 124 152, 2013 B 515
Pour une durée de 10 ans

Pour extrait,
La SELARL, Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 71

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 14-1064

EXTRAIT

Par jugement du 14 juin 2021, le Tribunal prononce la Clôture pour Insuffisance d'Actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
Stéphanie Panier, épouse Renoust, ayant son siège social
Lotissement I Pirelli - N°3
20260 Lumio

Pour extrait : Le Greffier.

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 15 juin 2021 fait à BASTIA [20200], enregistré au Service des Impôts de Bastia le 24 juin 2021, dossier 2021 00025246 référence 2B04P31 2021 A 00904

Madame Pascale THO [épouse SANTINI]

Née le 06 juin 1959 à BASTIA [20200],
A donné en location-gérance à :

- La société dénommée JUJO, société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social sis, 19, Boulevard Paoli 20200 BASTIA, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, représentée par ses membres fondateurs :

Madame Julie BES PIANET SANTINI [épouse PETTINATO],
Née le 24 juin 1988 à BASTIA [20200],
Madame Marie Joséphine THO [épouse SISCO]. Née le 06 novembre 1949 à BASTIA [20200].

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce Prêt à porter femmes, accessoires pour lequel le bailleur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le numéro 390 796 480.

Pour une durée d'une année à compter du 15 juin 2021 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Les parties font élection de domicile :

- Le bailleur du fonds, en son domicile personnel 13, rue du Pontetto, 20200 Bastia

- Et le locataire-gérant, au siège du fonds, 19, boulevard Paoli, 20200 Bastia.

Pour unique avis signé par Madame Julie BES PIANET SANTINI, représentant de la Société JUJO, Locataire-gérant.

N° 73

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

M. DEVAUX Julien, né le 13/07/82 à Ajaccio [20], demeurant Chemin du Cimetière, St Blaise, 20214 Calenzana, Agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de RITROSI.

N° 74

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 29/06/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Sauvegarde de :
GIO2B [SARL]

"Linea Gio" 23 rue César Campinchi
20200 Bastia

Activité : Vente de prêt à porter
RCS Bastia : B/497 915 223, 2007 B 214

A fixé la durée de ce plan à 10 ans
Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL, Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

ERRATUM

FIN DE LOCATION GERANCE

Il résulte d'un acte SSP en date du 30 Mai 2019, que la location gérance du fonds de commerce « snack petite restauration » sis à BASTIA [Haute-Corse] sous l'enseigne « LA CANTINA NAPOLEON » conclue suivant acte SSP en date du 1er Juin 2017, entre la SASU CANTINA NAPOLEON domiciliée à BASTIA [Haute Corse], immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 830 142 287 et la SNC NAPOLEON sise à BASTIA [Haute Corse] immatriculée au RCS de BASTIA sous le Nn310 232 681 ; a été résiliée amiablement avec effet au 1er Juin 2019,

De sorte que la SASU LA CANTINA NAPOLEON susnommée n'exploite plus ledit fonds à compter de cette dernière date RCS Bastia.

Pour avis,

N° 76

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing-privé du 01/06/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée
DENOMINATION : AEP

SIEGE SOCIAL : Route impériale, lieu-dit Campo Quadrato, à Biguglia [20620],

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location meublée ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

DUREE : 99 années

CAPITAL : 540 euros, apportés en numéraire

GERANCE : Monsieur Antoine PETRIGNANI demeurant Route impériale, Lieu-dit Campo Quadrato, à Biguglia [20620]

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 77

ERRATUM

Erratum concernant l'annonce légale dossier n° 178616 annonce n° N21002288 publié le 18/06/2021 sur l'Informateur Corse Nouvelle, THEODORE FAUSTINE.

Il y avait lieu de lire que l'adresse du siège social est Résidence de la Plage - 20118 VICO.



N° 78

CORSEA PROMOTION 16

SAS au capital de 100 €

Querciolo - Immeuble Corsea

RN 198 - 20213 Sorbo-Ocagnano

821 737 475 RCS Bastia

Le 24/06/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 128 rue La Boétie - 75008 Paris.

RECOMMANDÉ MAIS PAS IMPOSÉ



L'idée faisait frémir l'an passé.

Mais elle a fait son chemin et le 8 juin dernier, le Parlement européen adoptait officiellement le principe de la mise en place, à compter du 1^{er} juillet, d'un pass sanitaire.

Destiné à faciliter de manière sécurisée les déplacements des ressortissants et résidents des 27 pays membres de l'Union européenne ainsi que de l'Islande, la Suisse, le Liechtenstein et la Norvège, il n'a, contrairement à certaines idées reçues, aucun caractère obligatoire.

Au printemps 2020, déjà, l'idée de mettre en place un passeport sanitaire permettant de concilier reprise des activités économiques (dont le tourisme) et nécessité de juguler la propagation du Sars-CoV-2, a fortiori dans des territoires vulnérables tels que les îles, avait émergé en Sardaigne et en Corse, à l'initiative d'élus locaux, dont les présidents de la Région autonome de Sardaigne et du Conseil exécutif de Corse. Proposition alors écartée par les gouvernements italien et français. L'idée a depuis fait son chemin en Europe et notamment en France où, dès le 9 juin dernier, un pass sanitaire était instauré pour les voyageurs à destination ou en provenance de la Corse et de l'Outre-mer.

Et à compter du 1^{er} juillet, un pass sanitaire européen, déjà déployé dans plusieurs pays européens, entre en vigueur afin de permettre de voyager en Europe, pour des raisons professionnelles ou d'agrément, sans avoir à se soumettre à des restrictions sanitaires, telles que l'observation d'une période de quarantaine.

Mis en place pour une durée d'un an, le «certificat sanitaire européen» centralise les principales données de santé relatives à la Covid-19 des citoyens et résidents européens. Il permet d'attester de son immunité, ou du fait que son détenteur n'a pas contracté le virus, de trois manières. Soit en enregistrant un test PCR (de moins de 72 heures) ou un test antigénique (de moins de 48 heures) négatifs. Soit en enregistrant une preuve de vaccination -une dose pour ceux qui ont déjà contracté la Covid-19, deux pour les personnes qui ne l'ont pas contractée et trois pour les personnes à risque, cette preuve faisant foi passé un délai de deux à quatre semaines suivant la dernière injection en fonction du type de vaccin reçu (le délai minimal pour que le cycle de vaccination soit considéré comme achevé est de 28 jours après l'injection d'une dose pour le vaccin Janssen qui n'en nécessite qu'une, de 14 jours après l'injection de la deuxième dose pour les vaccins Pfizer, Moderna et AstraZeneca quand on n'a pas contracté la Covid-19 et de 14 jours après l'injection pour les personnes ayant été infectées par la Covid-19). Ou bien encore en enregistrant un certificat de rémission attestant que le porteur du document a contracté la Covid-19 lors des six derniers mois.

Accessible gratuitement à tous les citoyens européens ainsi qu'aux étrangers bénéficiant d'un statut de résident dans l'un des pays qui sont partie prenante du dispositif, le pass sanitaire européen n'est en aucun cas obligatoire et ne conditionne pas les déplacements en Europe. Ceux qui ne souhaitent pas en bénéficier pourront donc se déplacer d'un pays membre à un autre. Cela dit, ils devront alors se conformer aux restrictions sanitaires qui auront été décidées dans les pays où ils se rendent, comme par exemple l'obligation de produire un test PCR négatif, se soumettre à un test supplémentaire à l'arrivée, ou effectuer une période de quarantaine. En ce qui concerne les citoyens et résidents français, le pass peut être téléchargé via l'application TousAntiCovid. Le document comporte les informations strictement nécessaires telles que nom, date de naissance, lieu de résidence et preuve d'immunité ou de négativité. Ces données sont accessibles via un QR code permettant de certifier que le voyageur a bien été reçu dans l'un des organismes agréés par les États membres et a été vacciné ou a effectué un test dans un laboratoire. Par ailleurs, depuis le 25 juin, les personnes qui ont complété leur schéma de vaccination obtiennent un QR code déjà compatible avec le dispositif européen. Les bénéficiaires d'un régime français d'Assurance maladie peuvent également télécharger un certificat de vaccination en version bilingue (français-anglais) conforme au «certificat sanitaire européen», sur le téléservice de l'Assurance maladie [attestation-vaccin.ameli.fr]. Ce certificat peut être importé dans TousAntiCovid, ou photographié et conservé en photo sur son smartphone. Le document peut aussi être présenté en version papier. L'Assurance-maladie précise que, par souci de confidentialité, il est recommandé à ceux qui optent pour la version papier «*de ne présenter que le seul QR code de preuve en pliant cette attestation*».

À noter que si le pass sanitaire vise à permettre de sécuriser un retour à la libre circulation, les différents états impliqués dans ce dispositif n'en conservent pas moins la possibilité d'ajuster la gestion de leurs frontières en cas de reprise constatée de l'épidémie, et d'imposer alors des restrictions (par exemple des périodes d'isolement) aux voyageurs, quand bien même ils seraient titulaires d'un pass sanitaire. ■ AN

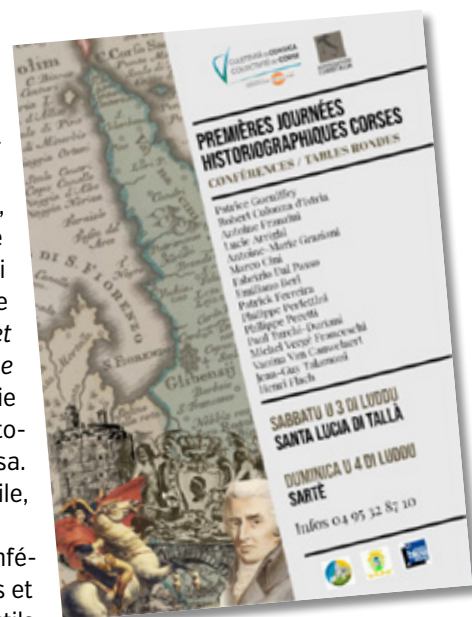
HISTOIRE

Journées historiographiques corses

En partenariat avec l'association Corsitalia, la Collectivité de Corse, dans le cadre de l'animation du réseau des médiathèques territoriales, propose la première édition des Journées historiographiques corses, propices aux échanges et aux réflexions sur la façon dont les historiens ont écrit et écriront l'histoire de la Corse, entre récits et controverses. Le 3, Patrice Gueniffey, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), aborde l'actuelle mise sur la sellette de l'histoire puis prend part à une table-ronde avec Jean-Guy Talamoni et Philippe Perfettini. Il est aussi question de l'histoire de la Corse médiévale, avec Antoine Franzini, docteur en histoire médiévale, qui traite du thème «*Le Moyen Âge et nous: histoire et monde d'aujourd'hui*» et Lucie Arrighi, docteur en «*études romanes*», qui se penche sur «*Le récit historique médiéval corse: enjeux et manipulations à l'époque moderne*»; après quoi Lucie Arrighi, Marc Bonnant, et Vannina Marchi Van Cauwelaert présentent un projet en cours: l'historiographie médiévale à l'épreuve du numérique autour de la *Chronique* de Giovanni della Grossa. La soirée du 3 est consacrée à la période paolienne, envisagée sous l'angle d'un terrain fertile, propice aux confrontations, avec Antoine-Marie Graziani et Jean-Yves Coppolani.

La journée du 4 est l'occasion d'envisager l'histoire de la Corse vue de l'Italie, avec trois conférences données par Marco Cini, de l'Université de Pise; Emiliano Beri, de l'Université de Gênes et Fabrizio Dal Passo, de l'Université de Rome La Sapienza. L'après-midi est consacrée aux outils numériques et leurs apports possibles quant à la manière de penser et pratiquer l'histoire, avec notamment une conférence d'Emmanuel Prunaux, doctorant à l'EHESS, sur l'informatique et le développement des sciences de la donnée, au service de la recherche en histoire.

Le 3 juillet, à partir de 11h 30, au couvent de Sainte-Lucie-de-Tallano et le 4 juillet, à partir de 9h 30, au Centre d'art polyphonique à Sartène. ☎ 04 95 32 87 10



EXPOSITION

Napoléon superstar

Avec plus d'un millier de films et de téléfilms qui lui ont été consacrés, Napoléon 1^{er} est l'un des personnages historiques les plus représentés à l'écran. Et c'est sans compter là sur les projets qui n'ont pu voir le jour, comme par exemple le *Napoléon* que comptait réaliser Stanley Kubrick à la fin des années 1960, avant que, en 1971, la Metro Goldwyn Mayer n'annonce qu'elle renonçait à le produire. Ou le projet, resté lui aussi dans les cartons, de Charlie Chaplin, montrant un Napoléon devenu pacifiste qui, parvenu à s'échapper de Sainte-Hélène, terminait ses jours à Paris, où il s'était établi comme bouquiniste. Et si le *Napoléon* d'Abel Gance (1927) a fait date, la première apparition de l'empereur à l'écran remonte à 1897, dans un film de Louis Lumière, mettant en scène son entrevue avec le pape Pie VII. Entre ces deux films, environ une cinquantaine d'autres devaient voir le jour. L'intérêt des réalisateurs (de Guityry à Antoine de Caunes en passant par Youssef Chahine) et du public ne s'étant jamais démenti, Bonaparte ou Napoléon ont été incarnés par des comédiens aussi différents qu'Albert Dieudonné, Pierre Mondy, Patrice Chéreau, Daniel Gélin, Raymond Pellegrin, Marlon Brando, Christian Clavier, Serge Lama et Philippe Torreton. En 2023, Joaquin Phoenix devrait rejoindre cette liste, dans le *Kitbag* de Ridley Scott. Organisée en partenariat avec l'hebdomadaire *Paris Match*, cette exposition en plein air propose de découvrir une série de photos exclusives prises lors des tournages des plus célèbres biopics de Napoléon, extraites des archives photographiques du magazine, tirées en grand format et légendées.

Du 3 juillet au 31 août. Centre-ville d'Ajaccio. ☎ 04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com/sortir/agenda/



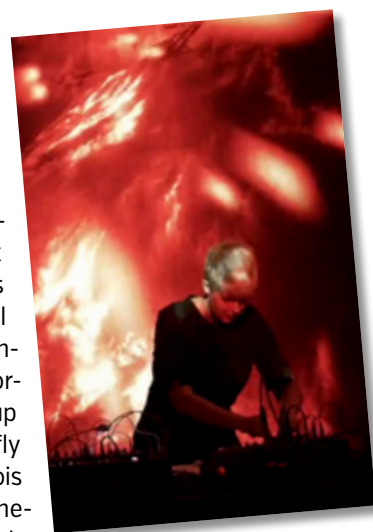
© Charles Courrière • Paris-Match

MUSIQUE

Festival des arts sonores

L'association Zone libre propose une série d'expériences qui sollicitent non seulement l'ouïe, mais aussi le regard, l'imagination, la sensibilité. Ouverture le 6, à partir de 18 heures, avec Amareda, qui allie musique électronique et instrumentale, puis une performance de The wheels orchestra, entre installation in situ, DJ set et concert au cours de laquelle, entourés de plus de trente magnétophones à bandes, des «chercheurs fous» façonnent et sculptent des sons grâce à des boucles préenregistrées ou créées en direct. Le 7, Tommy Lawson (Bastia) et Jean-Daniel Bécache (Paris) proposent aux spectateurs de s'allonger, fermer les yeux et laisser libre cours aux images mentales inspirées par les sons pour une sorte de sieste électronique. Le 8, d'abord Nocebo, création de l'artiste sonore et visuel Christian Vialard (Nice), puis *Sonic dreams*, performance audio-visuelle du vidéaste/réalisateur français Régis Cotentin et du créateur sonore et intermédiaire belge Paradise Now. Le 9, *Overview*, performance audiovisuelle d'Annabelle Playe mêlant musique électronique et vidéo générative, puis un coup de projecteur sur les jeunes talents insulaires avec Play It et Reig qui invitent leurs amis, Wielki et Sefly pour clôturer le festival sur des accents électro et aux basses profondes. Durant tout le festival, trois installations sonores sont présentées -dont deux se rapportent directement aux périodes de confinement- *No lockdown art*, *Panorama* et *Trois petites percées ambulatoires*. Entrée libre sur l'ensemble du festival, dans la limite des places disponibles et selon les règles sanitaires en vigueur.

Du 6 au 10 juillet. Centre culturel Alb'Oru, Place Claude-Papi, Lupinu, Terrasse du Spaziu Mantinum, Bastia. ☎ www.facebook.com/zonelibrebastia/



HENRI TOMASI

LE DOUBLE ANNIVERSAIRE

Si la Covid n'en avait pas réduit le nombre et l'importance, cette année aurait pu être une grande année de commémorations en Corse: Napoléon bien sûr, mais également Henri Tomasi, dont on commémore le 50^e anniversaire de la mort et le 120^e anniversaire de la naissance. Différentes manifestations auront lieu néanmoins. Emmanuelle Mariini, professeure agrégée de musique, pianiste et organiste, présidente, pour l'île, de l'Association Henri Tomasi créée - entre autres - par son fils Claude, revient pour nous sur la vie du compositeur et chef d'orchestre insulaire



La chorale E stelle di Biguglia



Emmanuelle Mariini

Photo Claire Giudici

«**Henri Tomasi** est le fils de Xavier Tomasi et de Joséphine Albertini, tous deux natifs de Casinca, raconte Emmanuelle Mariini. Ils sont partis de Penta, comme beaucoup, travailler à Marseille. Xavier était employé à la Poste. Leur fils est né là-bas mais l'attachement à leur île et à leur village est resté très fort.» Bien avant le Riacquistu, bien avant les remarquables travaux menés par Quilici notamment pour collecter la mémoire des musiques locales, le père d'Henri, flûtiste amateur, avait déjà réalisé une importante collecte. À l'époque, on n'enregistrait pas. Il avait retranscrit textes et musiques et publié deux recueils : *Corsica* et *Les Chansons de Cynros*. Sans doute est-ce en partie ce qui a scellé le destin de musicien du fils : «*Henri Tomasi est un des principaux compositeurs français pour le xx^e siècle et le seul grand compositeur de musique savante insulaire, poursuit-elle. On le situe dans la lignée de Debussy et de Ravel. Son œuvre est considérable : elle compte plus de 120 opus aussi bien dans le domaine symphonique que dans le domaine lyrique. Une part importante est consacrée à la Corse, il a écrit la première partition harmonisée du Dio vi salvi, celle qu'on chante le plus souvent. Une de ses premières œuvres s'appelle Cynros, il a écrit des opéras, notamment*

Sampiero Corso, a harmonisé les chansons du répertoire local. Il est joué dans le monde entier ! Il suffit d'aller faire un tour sur Youtube pour trouver ses Chants populaires de l'île de Corse, chantés « in lingua nustrale » par des artistes japonais !» La Corse, mais aussi la Provence et le monde méditerranéen ont inspiré cet humaniste virtuose qui commença ses études de musique à 6 ans au Conservatoire de Marseille où il rafla rapidement les premiers prix de solfège, piano ou harmonie avant de poursuivre ses études au Conservatoire de Paris. «*Ses parents n'étaient pas bien riches. Dès l'âge de 15 ans, il jouait du piano dans les cafés et les cinémas en accompagnement des films, alors muets. En improvisant au gré des images, il a découvert qu'il avait un don pour la composition. En 1927, il a obtenu à la fois un premier second Grand Prix de Rome et un premier prix de direction d'orchestre à l'unanimité. C'est alors qu'il a entamé une prestigieuse carrière de chef d'orchestre, tout en continuant à composer : opéras, concertos, cantates, symphonies... C'est une production très variée. Il a aussi écrit des musiques de films, pour Pagnol par exemple.*» La vie d'Henri Tomasi, Emmanuelle Mariini, qui enseigne actuellement en classe bilingue au collège Campo Vallone à

Une œuvre abondante et diverse

Henri Tomasi a tout au long de sa carrière remporté de nombreux prix. En 1927, il obtient un premier second Grand Prix de Rome et un premier prix de direction d'orchestre et débute sa carrière de chef aux Concerts du Journal et dans l'une des premières stations de radio créées en France, Radio-Colonial (1931). Dans le même temps, il compose trois poèmes symphoniques : *Cyrnos* (1929), écrit l'année de son mariage avec Odette Camp, *Tam-Tam* (1931) et *Vocero* (1932). En 1932, il devient membre du groupe de musique contemporaine Triton (en musique, triton est l'autre nom de l'intervalle de quarte augmentée. Cet intervalle fait exactement 3 tons). Ravel, Roussel, Schmitt, Stravinsky, Bartok, Enesco, de Falla, Schoenberg, R. Strauss faisaient partie du comité d'honneur. De 1946 à 1952, après avoir dirigé les plus grands ensembles français et européens, il sera premier chef à l'Opéra de Monte-Carlo et à celui de Vichy. En 1952, il sera victime d'un grave accident de voiture et, vers 1956, atteint de surdité à une oreille, il abandonnera la baguette et se consacrera totalement à la composition. Son œuvre – plus de cent-vingt opus – a été couronnée par le Grand prix de la musique française décerné par la Sacem en 1952 puis par le Grand prix musical de la Ville de Paris en 1960.

Parmi la vingtaine de concertos qu'il a composés, on peut noter ceux de trompette (1948), saxophone (1949), alto (1950), clarinette (1956), trombone (1956), violon (1962), flûte (1965), harpe (1966), guitare (dédié à la mémoire du poète Federico Garcia Lorca, 1966). Son goût pour le chant, la danse, le théâtre et sa recherche des grands textes lui ont inspiré des chefs-d'œuvre tels que *Don Juan de Mañara* (1944), un opéra d'après le mystère d'Oscar Venceslas de Lubicz-Milosz, Miguel Mañara, et dont sont extraites les Fanfares Liturgiques. En 1945, ce sera *Requiem pour la Paix*, puis *L'Atlantide* en 1951 (d'après Pierre Benoît), *Le triomphe de Jeanne* en 1955 (d'après Philippe Soupault), *Le silence de la mer* en 1959 (d'après Vercors), *La chèvre de Monsieur Seguin* en 1962 (d'après Alphonse Daudet), *L'Eloge de la Folie* en 1965 (d'après Erasme), *Retour à Tipasa* en 1966 (d'après Albert Camus), *la Symphonie du Tiers-Monde en hommage à Berlioz* (d'après Aimé Césaire, 1967). Il est mort à Paris le 13 janvier 1971, alors qu'il terminait un arrangement a capella de ses Chants populaires de l'île de Corse. ■

Source : Biographie tirée de la Notice des Editions Alphonse Leduc, site officiel de l'Association Henri Tomasi, (<https://www.henri-tomasi.fr/biographie>)



Biguglia, l'a mise en scène en 2019 autour d'une interview fictive réalisée à Penta-di-Casinca avec ses élèves de 4^e. Cette année, pour célébrer les 50 ans de la mort de l'artiste, c'est avec la chorale qu'elle anime au collège, E Stelle di Biguglia, qu'elle a réalisé un hommage musical avec l'interprétation de *O Ciucciarella* et de *Zi'Andrì*, sur des images filmées dans la commune à travers les ruelles du vieux village. Mais d'où lui vient sa passion pour ce compositeur? «Après avoir obtenu mon Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré [Capes] d'éducation musicale, j'ai demandé «tous postes en Corse», sourit-elle. Sur le large éventail possible, moi qui suis de Scata, en Castagniccia, j'ai obtenu le collège de Folelli, sur la commune de Penta-di-Casinca. Tout près de chez moi. C'était inespéré: j'y ai vu un signe du destin! J'ai compris que je devais faire quelque chose à sa mémoire.» Dans le cadre d'un Diplôme d'études approfondies (DEA), elle s'est spécialisée sur son œuvre, elle a même rencontré Claude, le fils de l'artiste et de son épouse, la peintre et dessinatrice Odette Camp. Elle est devenue la présidente pour la Corse de l'Association Henri-Tomasi. Avec le soutien de Patrick Delvarre, alors principal adjoint de l'établissement et lui-même musi-

cienn, elle obtient en 2011 du conseil d'administration que le collège de Folelli s'appelle collège Henri-Tomasi. «J'enseigne maintenant au collège de Biguglia, mais ma salle, là aussi, porte officiellement son nom. Il est important que sa mémoire soit célébrée: il avait refusé la Légion d'honneur parce que la Corse ne disposait pas d'un conservatoire de musique. Depuis 2008, le Conservatoire de Bastia porte son nom et lui rend un hommage mérité. Il en sera de même pour celui d'Ajaccio.» Il y a 20 ans cette année, en 2001, pour le 100^e anniversaire de sa naissance, ses cendres ont été rapatriées dans le cimetière de Penta. Il est un peu dommage qu'en 2021 la Covid ait limité le nombre des manifestations en son honneur, mais on peut espérer qu'une fin prochaine de la pandémie permette aux concerts reportés d'avoir lieu. Et d'ores et déjà, différentes manifestations auront lieu: le 1^{er} août un hommage lui sera rendu par la mezzo-soprano Eléonore Pancrazi (Victoire de la musique classique 2019) lors des Nuits du piano d'Erba-longa. Le 17 août, c'est à Calenzana qu'un concert aura lieu et le 21 août en l'église Saint-Jean-Baptiste de La Porta, à l'initiative de Bernard Ventre, Emmanuelle Mariini et Sandrine Luiggi joueront du Tomasi ■ Claire GIUDICI

QUAND GOURMANDISE RÎME AVEC LIEN SOCIAL



À 42 ans, Viviane Pieri, femme de challenge, s'est lancé un nouveau défi. Elle vient d'ouvrir il y a un peu plus d'un mois la pâtisserie La Fée Chocolat à Campu, hameau de la commune de Luri. Un pari osé certes, mais qui va permettre de donner vie à ce petit village qui compte une vingtaine d'habitants.

Après de nombreuses années passées dans le domaine de l'animation péri-scolaire, Viviane Pieri a choisi de prendre un nouveau tournant professionnel. «*En habitant à Luri, je passais beaucoup de temps dans les transports et je voyais peu mes enfants. J'ai donc décidé de quitter mon emploi. Avant cela, il me fallait un nouveau projet professionnel qui me permette de travailler pas loin.*» Mais pas facile de trouver un projet viable dans une commune de 900 habitants. «*Dans mon ancien métier, pas de place à Luri. Si je voulais travailler ici, il fallait plutôt que ce soit dans l'alimentaire. La restauration ne me tentait pas, non pas que je n'aime pas ça, mais je me sentais plus à l'aise avec la pâtisserie, que je trouve plus créative, et cela faisait très longtemps que j'en faisais pour mon plaisir.*» Côté infrastructure, le lieu était déjà tout trouvé puisque Viviane possède un local inutilisé juste en dessous de chez elle. Et puis, à Luri, malgré la présence d'un point chaud à la marine et de dépôts de pain dans les deux épiceries, il n'y a malheureusement plus de boulangerie-pâtisserie... finis donc viennoiseries, tartes aux fruits, et autres gâteaux à la crème pour les gourmands !

Pour être opérationnelle, Viviane a intégré un CAP pâtisserie au Centre de formation des apprentis de Furiani, en version accélérée, sur 9 mois. «*C'était très important pour moi d'obtenir ce diplôme. Parce qu'entre le fait de pâtisser à la maison et tenir*

une pâtisserie, c'est quand même très différent. Avant d'être animatrice, j'avais travaillé dans les fleurs et je sais qu'entre aimer cueillir des fleurs dans les champs et travailler dans une pépinière, ça n'a rien à voir!» Dans le cadre de sa formation, l'apprentie pâtissière a effectué des stages dans plusieurs entreprises, dont l'hôtel-restaurant le Misincu, à Cagnano, où elle a officié aux côtés du chef pâtissier Julien Meunier. «*Travailler aux côtés d'un tel chef, c'était exceptionnel. Ce stage m'a vraiment confortée dans l'idée que j'avais fait le bon choix.*»

Diplôme en poche, la nouvelle pâtissière vient donc d'ouvrir, il y a un peu plus d'un mois, sa maison de gourmandises. Et l'initiative a été plutôt bien accueillie. «*Dans mon entourage, tout le monde a trouvé l'idée super, tant du côté de mes amis que de ma famille.*» Et du côté des villageois, il semblerait que ceux-ci aient également adopté l'unique commerce de ce petit hameau qui compte une vingtaine d'habitants à l'année. Après des mois confinés, les habitants de Campu prennent plaisir à se retrouver dans cette petite boutique qui propose également des boissons et un petit espace pour s'installer et déguster sur place. D'autant que pour trouver un commerce de ce type, il fallait jusqu'alors se rendre soit à Sisco soit à Macinaggio. «*C'est vraiment un plaisir de voir les habitants se retrouver ici. Ça crée un lien social, surtout après le confinement. Je suis vraiment contente de pouvoir contribuer à faire vivre le village. En plus,*



Photos Céline Fornali

«Je travaille avec des produits de saison et je n'utilise pas de produits congelés, ni à base d'huile de palme. J'essaie d'être dans une démarche zéro déchet»

une pâtisserie, avec des pâtisseries en vitrine, c'est une première dans la commune.»

Viviane met un point d'honneur à travailler autant que possible avec des produits locaux et issus de l'agriculture biologique. «Je travaille avec des produits de saison et je n'utilise pas de produits congelés, ni à base d'huile de palme. J'essaie d'être dans une démarche zéro déchets. Depuis très longtemps j'ai adopté une façon de vivre en harmonie avec la nature et j'ai envie de montrer que ça ne coûte pas plus cher. En plus, je trouve qu'au niveau gustatif il y a des produits qui méritent de ne pas passer par l'agriculture conventionnelle et ça j'ai vraiment envie que les gens le testent. Par exemple, mes croissants sont très différents de ceux faits en industriel. J'utilise du beurre bio. Le travail du feuilletage est plus compliqué, mais c'est bien meilleur. Et une tarte aux pommes bio et locales, c'est quand même pas pareil!»

Ouverte tous les jours, la pâtisserie propose également un dépôt de pain. Sur l'étal de Viviane, on trouve essentiellement les viennoiseries et pâtisseries classiques: croissants, pains au chocolat, tartes au citron ou aux pignons, Paris-Brest -avec praliné aux noisettes de Cervione- ou encore babas au rhum. «Je ne cherche pas à faire des innovations de fou... parce que c'est comme ça qu'on peut faire des trucs pas bons en pâtisserie! J'applique les recettes et j'essaie de faire du mieux que

je peux, parce que je n'ai pas encore une grande expérience. À la demande, je peux également réaliser des produits sans gluten.» Cela dit, soucieuse de satisfaire le plus grand nombre, Viviane s'efforce de diversifier sa production, notamment dans le domaine du salé. Ce qui ne va pas sans quelques petits aléas pour le moment. «Tout le mois de mai, j'ai proposé de la pizza. Je prépare une plaque par jour, mais le problème, c'est qu'elle ne se vend pas entièrement... alors on la mange à la maison. Mais au bout d'un moment, on en a un peu marre de manger de la pizza! Pareil pour les tartes aux herbes: j'en ai fait pendant quelques temps sans que ça se vende et maintenant que j'ai arrêté, on m'en redemande!»

Cela étant, pour l'heure, Viviane ne regrette pas son choix. «C'est vrai que le rythme est intensif, je commence tous les jours à 5 heures, mais je suis contente, j'adore faire mes gâteaux, et voir les gens revenir, c'est un réel plaisir. Ce sont surtout les clients qui vont dicter ce que je vais devenir. Ici, même si on a un projet génial, même si on se contente de faire uniquement ce qu'on a envie de faire, on est tellement peu nombreux que je ne peux pas me permettre d'exclure qui que ce soit. Le seul frein à mon entreprise, je pense que c'est l'isolement. Il faudrait que j'achète un camion frigorifique pour pouvoir me déplacer dans les villages, ce qui nécessite une organisation et de l'argent. Mais c'est en projet!» ■ Céline FORNALI

CARNETS DE BORD

L'ABSTENTION,

LE SPORT ET

LES ANNÉES SOIXANTE

par Béatrice HOUCHARD

« **C**aramba, encore raté! » répète le perroquet de Tintin dans *L'oreille cassée*. « Encore raté! », c'est ce qu'ont dû se dire dimanche soir beaucoup d'électeurs du Rassemblement national... et le lendemain toute la France du football. « Encore raté » pour le RN, incapable de gagner une région ou un département. En cause: l'abstention qui a éloigné des urnes ses points forts (les jeunes et les catégories populaires), mais aussi la ligne politique pas toujours lisible de Marine Le Pen ces derniers mois et enfin, voire surtout, la faiblesse de ses candidats eux-mêmes. L'implantation locale plutôt réussie dans les années 2014-2015 s'est effondrée et le parti le paie cash. Pour ne pas avoir réussi à faire exister ailleurs qu'à l'Élysée le parti présidentiel, la République en marche a également bu la tasse.

Mais boire la tasse ne signifie pas se noyer et nous ne sommes sans doute pas au bout de nos surprises électorales. Quoi qu'on pense des résultats des élections régionales et départementales, elles auront été salutaires: grâce à elles, on ne va pas passer neuf mois (un bon délai pour accoucher d'une présidentielle) à entendre seriner un peu partout que les jeux sont faits, que la pièce est déjà écrite, que le duel Macron-Le Pen est d'ores et déjà gravé dans le marbre. Ce match retour aura peut-être lieu, qui sait? C'est une possibilité comme une autre. Mais tant que les candidatures ne sont pas connues, que la campagne n'a pas eu lieu et que les électeurs n'ont pas voté, rien n'est écrit. Après la déconvenue du Rassemblement national, rien n'est d'ailleurs plus bête que de tomber dans l'excès contraire: si quelques commentateurs se pressent d'enterrer politiquement la présidente du Rassemblement national après nous avoir assuré qu'elle serait à coup sûr au second tour en 2022, c'est qu'ils n'ont pas de mémoire.

Un souvenir me vient à l'esprit: en 1999, après sa rupture avec Bruno Mégret, Jean-Marie Le Pen avait subi un gros revers aux élections européennes avec un tout petit score de 5,7 %, alors qu'il était au-dessus de 10 % depuis 1984. L'année suivante, lors du défilé du Front national le 1^{er} mai, on avait observé les maigres troupes qui remontaient l'avenue de l'Opéra pour entendre le grand discours de celui qu'on appelait «le menhir». La tentation fut forte, ce jour-là,

de se dire que le FN, c'était fini. Résultat: le 21 avril 2002, Jean-Marie Le Pen était au second tour de l'élection présidentielle avec 16,86 % des voix. Ça rend modeste...

Tenter d'analyser les élections régionales et départementales relève de l'exercice impossible. On disait que les Français pratiquaient à chaque scrutin le «dégagisme»? Ceux qui ont voté ont reconduit, presque partout, les mêmes présidents. Au slogan «sortez les sortants» a succédé «gardons nos élus». On pensait que l'affrontement droite/gauche avait, depuis 2017 et l'élection d'Emmanuel Macron, laissé la place au face-à-face des «mondialistes» et des «patriotes»? Ce sont les partis traditionnels qui ont gagné et ceux des deux finalistes de 2017 qui ont perdu. Là encore, modestie obligatoire pour tous ceux, professionnels ou non, qui se risquent au jeu des pronostics.

LES MAUVAISES RÉPONSES

En attendant 2022, reste un problème majeur: la montée de l'abstention. La tendance observée dès le milieu des années 1990 a viré au signal d'alarme. Mais il est à craindre qu'on n'endorme l'opinion publique avec des solutions peut-être utiles, mais sûrement anecdotiques. Une ministre s'est crue intelligente en écrivant sur les réseaux sociaux qu'en France, «il est plus facile de se faire vacciner que de voter». Diagnostic absurde, qui risque de déboucher sur des propositions insuffisantes.

Depuis les résultats du premier tour, on assiste à une surenchère de propositions: vote par correspondance ou organisé sur plusieurs jours, vote sur internet, facilitation de la procédure des procurations, etc. Certaines sont assez simples à mettre en œuvre: être obligé de passer par le commissariat de police (où les forces de l'ordre ont bien d'autres choses à faire!) pour valider une procuration est une absurdité. La procédure doit absolument être facilitée, en utilisant du mieux possible l'outil numérique.

La mise à jour des listes électorales est une obligation quand on pense que 7 % des électeurs potentiels (trois millions de personnes) ne sont pas inscrits et que six millions et demi d'autres (15 % des inscrits) le sont dans un lieu où ils ne résident qu'occasionnellement ou plus du tout. Dans certains pays (Allemagne, Belgique,



Danemark, Espagne, Italie, Pays-Bas), il est obligatoire de déclarer un domicile et l'inscription sur les listes électorales va de pair. C'est une piste. En France, le vote n'est pas obligatoire, mais l'inscription sur les listes électorales l'est. Il faudra trouver un moyen de faire respecter cette obligation et d'en faire comprendre l'importance.

Pour le vote sur internet, il faudra attendre de pouvoir contrôler les conditions de confidentialité et éviter les piratages. Quant au vote par correspondance, abandonné en France en 1975 à cause des fraudes, il est utilisé avec succès dans de très nombreux pays. Les Allemands sont entre 30 et 50 % à l'utiliser selon les élections locales. La Suisse, qui pratique beaucoup avec ses «votations», l'emploie sans difficulté. C'est une autre piste.

Mais en rester à des réformes pratiques ne suffira pas. Si tant d'électeurs ne sont pas allés aux urnes, c'est le signe qu'ils ne croient plus au fonctionnement démocratique du pays. Futurs candidats à la présidentielle, il va falloir répondre à cette dangereuse dépression collective.

«SUR LE PAPIER»...

Encore raté, donc, pour l'équipe de France de football. Le «encore» est injuste: cette équipe a tout de même gagné la Coupe du Monde en 2018, comme la «génération Zidane» l'avait fait vingt ans plus tôt. Pourtant, ce sont souvent frustration et déconvenue qui président aux matches de l'équipe de France.

Lundi soir, face aux valeureux Suisses, sérieux et tenaces, les Français ont interprété une belle allégorie de la France elle-même: visiblement de mauvaise humeur en première mi-temps, avec des joueurs qui ne se parlaient pas et un entraîneur contraint de changer son dispositif de jeu en cours de match; étincelants pendant un quart d'heure en deuxième période, avec quelques éclairs de génie; puis incapables de tenir la distance, essoufflés, brouillons, comme étrangers à leur propre match, à leur propre histoire. Une équipe, selon Bernard Pivot, «trop sûre d'elle, trop favorite, trop louangée, trop royale». Et, pour finir, le sort qui tombe sur l'un des meilleurs, Kylian Mbappé, ratant son coup de pied dans la loterie que sont les tirs au but.

On aurait aimé soutenir cette équipe jusqu'à la finale de l'Euro,

puisque'elle était paraît-il la meilleure «sur le papier». En ces temps post-confinement, au lendemain d'élections boudées et à la veille des grandes vacances, le sport, une fois de plus, offrait une occasion de vibrer collectivement au succès de la France par procuration. Reste le Tour de France, en attendant les Jeux olympiques de Tokyo: quand Julian Alaphilippe prend le maillot jaune dès la première étape du Tour de France, son panache et sa bonne humeur contagieuse se transmettent au-delà des amateurs de cyclisme. Quand, le lendemain, il est dépouillé du maillot jaune par Mathieu Van der Poel, les Français continuent d'être heureux: le jeune homme, tout le monde le sait maintenant, est le petit-fils de Raymond Poulidor, l'icône à jamais célébrée du Tour. Le cyclisme a la chance d'être un sport où l'on est moins chauvin sur le bord des routes qu'on ne l'est dans un stade de football. Nouveau «Poupou», Van der Poel est déjà adopté comme s'il était français. D'ailleurs, ne l'est-il pas à 50 % ?

AU TEMPS DES «BOOMERS»

Un espion ordinaire est un excellent film d'espionnage, signé Dominic Cooke, avec le formidable acteur Benedict Cumberbatch. Il raconte l'histoire vraie d'un homme d'affaires britannique recruté par les services secrets de son pays pour entrer en contact avec un dignitaire russe qui transmet des informations confidentielles à l'Ouest, notamment la présence de missiles soviétiques à Cuba. On est en 1962.

Au-delà de l'intrigue elle-même, le film reconstitue très bien l'ambiance de l'époque. Tous les contempteurs des «boomers» (vous savez, ces insoucians qui ont eu une vie douce et gagné plein d'argent) devraient aller le voir. Ils découvriront qu'en cette année 1962, le président américain John Kennedy menaçait de représailles immédiates les Soviétiques s'ils usaient de l'arme atomique; qu'à Londres, des bulletins d'information indiquaient à la population l'attitude à adopter en cas d'attaque; que dans tout l'Occident, l'idée du feu nucléaire venu de l'autre côté de ce qu'on appelait «le rideau de fer» semblait souvent inéluctable et s'invitait aux repas de famille. Insouciantes et joyeuses, les années 1960? Pas tant que ça, se dit-on en sortant de la salle de cinéma. ■

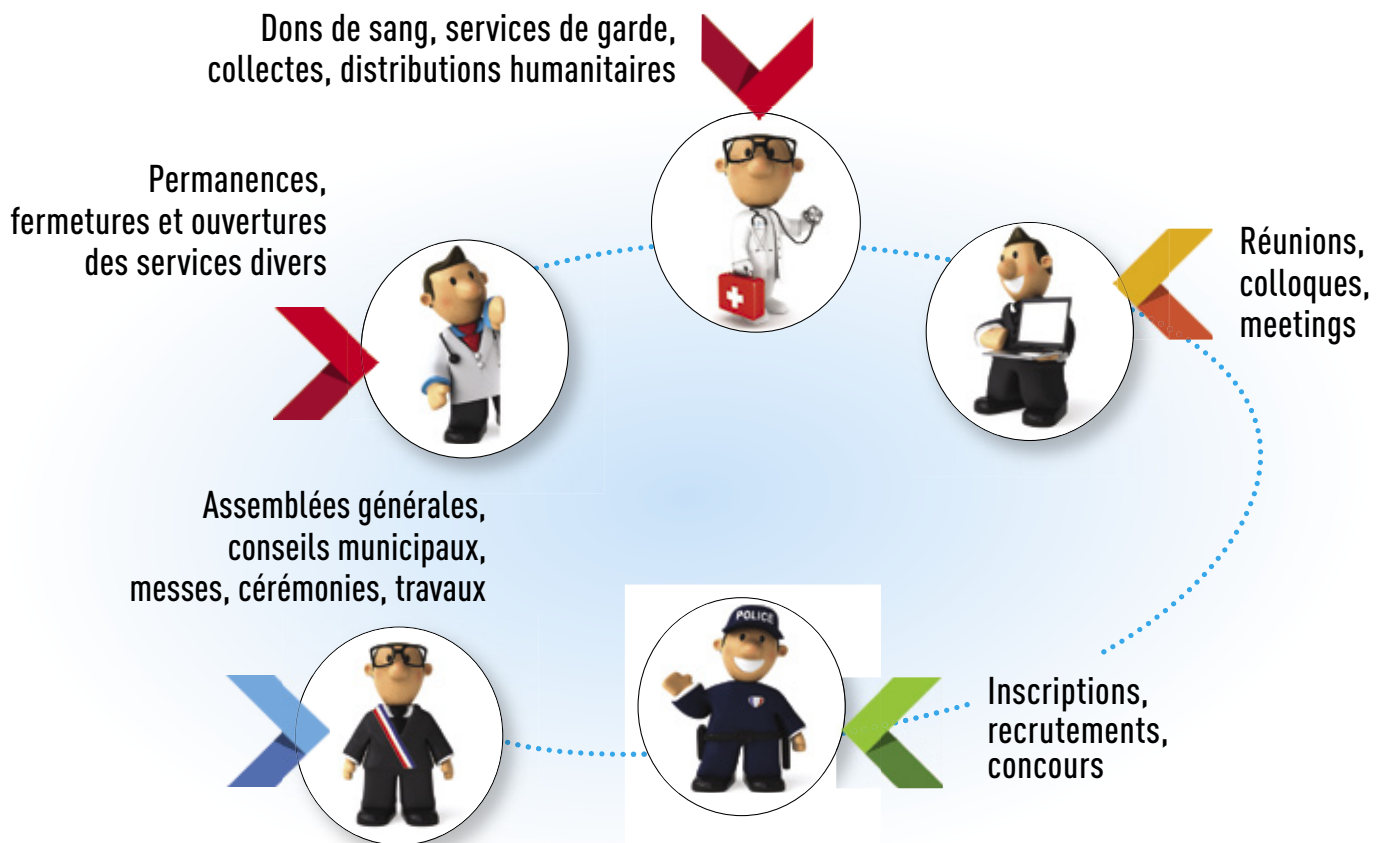
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

